

Cherifi Soade (stagiaire DESS Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle)
Pierre Morel (chef de projet Agence Universitaire de la Francophonie)
Patrick Chardenet (Maître de conférences en sciences du langage, Université de Franche
Comté)
Coordination projet CERTEL
Programme Langue française, diversité culturelle et linguistique
Agence Universitaire de la Francophonie

**Rapport sur les systèmes
de certifications/accréditations des langues
des trois espaces linguistiques en francophonie**

22 novembre 2004

Avant-propos

1. METHODOLOGIE

- 1.1. Les aspects structurels
- 1.2. Etat des lieux des certifications par pays, par langues et par opérateurs

2. EN FRANCE

- 2.1. En français langue seconde/ étrangère
 - 2.1.1. Le ministère de l'Education Nationale
 - 2.1.2. Le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité
 - 2.1.3. La Mairie de Paris¹
 - 2.1.4. Le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques)
 - 2.1.5. La CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris)
 - 2.1.6. L'Alliance Française de Paris
 - 2.1.7. Les universités
- 2.2. En espagnol langue étrangère
 - 2.2.1 Le Ministère de l'Education Nationale en collaboration avec les universités
 - 2.2.2 L'Institut Cervantes
 - 2.2.3 La Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en France
 - 2.2.4 Les universités
- 2.3 En portugais langue étrangère

3. EN BELGIQUE

- 3.1. En français langue seconde/étranger
 - 3.1.1 L'Alliance Française de Bruxelles / Le Centre Européen de Langue Française
 - 3.1.2. L'université
- 3.2 En espagnol et portugais langues étrangères
 - 3.2.1 L'université

4. AU CANADA

- 4.1 En français langue seconde et étrangère
 - 4.1.1 Citoyenneté Immigration Canada
 - 4.1.2 Education Canada²
 - 4.1.3 Centres agréés de la CCIP:
 - 4.1.4 Les Alliances françaises
 - 4.1.5 The Chaunsey group & ETS
 - 4.1.6 Les universités
- 4.2. En espagnol langue étrangère
 - 4.2.1 Centre de passation du DELE:
 - 4.2.2 Les universités :
- 4.3. En Portugais Langue Etrangère
 - 4.3.1 Les universités

5. EN AFRIQUE ET AU MOYEN-ORIENT

- 5.1. En français langue seconde et étrangère
 - 5.1. 1 Les Alliances françaises et Instituts français
 - 5.1. 2 Les universités

¹ <http://www.paris.fr/fr/education/cma/formations/langues/index.ASP>

² <http://www.educationcanadacollege.com/french/fabout.html>

6. LE MARCHE DES CERTIFICATIONS EN LANGUE

7. LES ECHELLES DE NIVEAU

8. LES REFERENTIELS

8.1. Standards Linguistiques Canadiens³

8.2 Les Niveaux de compétences en FLS pour les immigrants adultes au Québec⁴

8.3. Le Socle de compétences de la CFB

8.4. Le Cadre européen commun de référence

8.5. Le référentiel de Formation Linguistique de Base pour les migrants en France

Conclusion

³ http://www.language.ca/pdfs/SLC_2002_final.pdf

⁴ Ministère des relations avec les citoyens et l'immigration (2000)
Service des ressources matérielles du MRCI
360, rue Mc Gill, bureau 5.01- Montréal, Québec

Avant-propos

Dans le cadre du projet de coopération *Trois Espaces Linguistiques* (francophone, hispanophone et lusophone), réunissant 79 Etats et Gouvernements répartis entre la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), l'Organisation des Etats ibéro-américains (OEI), l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le Secrétariat de la Coopération ibéro-américaine (SECIB) et l'Union Latine, il a été décidé de mener une politique commune en ce qui concerne la promotion et la diffusion des langues au sein des trois espaces.

Pour cela, un groupe d'experts a été chargé de faire des propositions concrètes contenues dans trois rapports rédigés en trois langues entre juin et octobre 2002 à Lisbonne. De ces recherches, quatre grands projets d'action ont été identifiés :

- le statut international des langues des trois espaces,
- la gestion des langues cohabitant avec les trois langues des trois espaces,
- le développement de l'offre de langues,
- l'harmonisation des systèmes de certification.

La standardisation⁵ des systèmes d'accréditation/certification des compétences est décrite dans un document de travail remis le 20 juin 2002 composé de deux parties :

- **CERTEL 1**, comprenant trois sous-projets en rapport avec la création ou le renouvellement des référentiels, création de certifications pour les langues qui n'en disposent pas encore, création de certifications de langues à usage spécifique (domaines professionnels, scientifiques et techniques) ;
- **CERTEL 2**, composé de deux sous-parties : 2.1 : rédaction d'un rapport sur l'état actuel des connaissances en ce qui concerne les politiques de certifications dans les trois espaces linguistiques ; 2.2 : réunion de concertation des mandataires des pays concernés autour du rapport sur les politiques de certifications (cf. 2.1).

La démarche s'inscrit dans une logique d'échanges et de partenariats tout en laissant la possibilité à chaque espace linguistique et chaque dispositif régional et national de mettre en valeur son identité, ses traditions, sa créativité. Ainsi dans le domaine européen, le Cadre européen de référence constitue une base de connaissances incontournable.

Le projet CERTEL, qui se veut être un outil au service du développement du plurilinguisme par la reconnaissance des compétences des individus, a donc comme objectif de permettre une meilleure transparence entre les différentes accréditations relatives à chaque langue romane dans les trois espaces avec, à terme, le souci de pouvoir légitimer les parcours de formations en proposant des systèmes de certification intégrés capables de renforcer la position des langues des trois espaces. Dans ce contexte, ce rapport qui représente la contribution de l'espace francophone à CERTEL 2.1., abordera donc les six points suivants :

- liste des différentes certifications existantes
- analyse d'autres expériences de certifications dans l'espace francophone
- évaluation de l'état de la demande dans les différents pays
- repérage des contextes d'utilisation de ces certifications
- analyse de l'économie des certifications : coûts, structure de l'offre
- mise rapport avec le Cadre européen commun de référence

⁵ Définition proposée par le groupe d'experts du rapport d'aménagement linguistique : « Mise au point de modèles communs de certifications (constituées des mêmes épreuves, évaluées suivant les mêmes barèmes...) »

1.METHODOLOGIE

Ce rapport est produit sur la base d'une première étude présentée en juillet 2004 élaborée à partir d'une enquête auprès des universités, des écoles de langues de l'espace francophone met en évidence un problème méthodologique à résoudre dans la phase de mise en commun avec les données du rapport parallèle produit à partir des espaces hispanophone et lusophone :

- où observer et recenser les certifications internationales déjà largement diffusées (DELF pour le français, DELE pour l'espagnol), dans les pays de passation des épreuves et des candidats ou dans les pays source ?
- comment prendre en compte une mise à jour des données dans le temps (réformes en cours ; nouvelles certifications) et dans l'espace (plus ou moins grande dispersion des sources d'information dans chacun des espaces).

Pour la première question, on peut recommander de recenser les certifications à partir de leur pays source afin de pouvoir légitimement intégrer leur diffusion dans les pays hors des trois espaces (il y aurait ainsi une approche de la diffusion réciproque des certifications dans les trois espaces et une approche de la diffusion commune des certifications des langues des trois espaces dans les pays tiers). La seconde question impose de considérer ces données comme partielles et de proposer aux trois espaces la mise en place d'une structure de **veille stratégique** qui pourrait aborder les aspects suivants :

Veille technologique

Nouvelles certifications
Nouvelles procédures et nouveaux procédés d'évaluation
Technologies émergentes ou innovation de rupture (recherche en évaluation dans les trois espaces, mise à distance des procédures)

Veille concurrentielle

Nouveaux acteurs entrants (certifications pour les langues romanes produites hors des trois espaces)
Nouveaux espaces d'installation
Nouveaux publics

Veille financière

Sources de financement (certifications subventionnées, certifications autofinancées)

Veille organisationnelle

Evolution des métiers (enseignant / évaluateur , évaluateur externe ; tuteur / évaluateur en ligne ; concepteurs de procédures ; concepteurs d'épreuves)
Nouvelles formations pour les nouveaux métiers

Veille d'impact

Comportements des publics face à l'évaluation, aux certifications
Image de marque des certifications
Certifications en langue et examens scolaires
Exigence des certifications en langue dans les annonces d'emploi
Evaluation en langue et normes qualité

Veille juridique

Projet de loi, directives et décrets de reconnaissance
Reconnaitssances réciproques

Le questionnaire de base utilisé pour cette enquête comportait une série de questions se rapportant au / à la :

- contenu des formations de langues
- nombre de certifications délivrées par langue
- coût des certifications
- caractéristiques du public
- particularités techniques du type de certification
- contexte d'émission de ces certifications
- portée de la validité des certifications
- niveaux et compétences accrédités
- durée et contenu des examens
- équivalence avec d'autres accréditations

complétées par des recherches documentaires.

1.1. Les aspects structurels

A l'heure de la mondialisation et de l'internationalisation des biens et des services, il est devenu urgent et nécessaire pour accéder à des formations spécialisées à l'étranger et pour s'insérer dans les domaines professionnels, de pouvoir faire la preuve de niveaux d'appropriation des langues en fonction des formations et des emplois et de pouvoir les faire reconnaître comme compétences en vue d'une qualification. Or, le marché des formations en langues, extrêmement concurrentiel est morcelé et des systèmes de certifications de statuts différents coexistent : attestations, certificats, portfolios, diplômes à vocation interne à un dispositif, diplômes nationaux et internationaux obtenus à partir de procédures d'évaluation comparables ou non.

Même si cette diversité témoigne d'une formidable dynamique, elle peut tendre à rendre le marché des certifications opaque pour les consommateurs, les employeurs voire même pour les professionnels des langues. Il est, en effet, difficile actuellement d'attester de la fiabilité (en terme de qualité, de garantie donnée par les opérateurs délivrant les certifications) et du contenu des accréditations (quelles sont les compétences évaluées ? A quels niveaux ? A quoi correspondent ces derniers ?). Aboutissement d'un processus qualifiant qui se développe d'aptitudes en capacités / habiletés, compétences et qualifications, la certification est souvent la récompense d'un parcours semé d'embûches sélectives, sanction de la personne ou contrôle du dispositif toute en partageant cette fonction sociale avec celle d'outil d'accompagnement du processus d'enseignement /apprentissage, forme de rencontre, de dialogue entre l'apprenant et l'enseignant. Elle est également un outil de communication avec les partenaires internes responsables des systèmes éducatifs et avec les partenaires externes au processus éducatif et en particulier les employeurs potentiels. Elle correspond donc à une nécessité de validation par une forme d'accréditation qui peut encore accroître son champ d'application dans le cadre social d'une éducation tout au long de la vie.

L'évaluation en langue n'échappe pas à ces données générales sur la formation, elle tend même à en devenir un des domaines de cristallisation des problèmes eu égard :

- aux **enjeux qu'impose le marché des langues** sur l'objet de transaction langue de telle ou telle formation ;
- aux **enjeux proprement économiques** de la production et de la diffusion des certifications.

Dans le contexte européen qui a ouvert une large réflexion sur cette question, **l'élaboration de l'évaluation**⁶ doit s'articuler sur trois concepts de base :

- la validité (c'est-à-dire qu'on peut prouver que l'on a une idée claire de ce qu'on teste, que l'on n'évalue que ce qui doit être évalué et que les éléments recueillis reflètent exactement la compétence du candidat à un moment donné) ;
- la fiabilité (c'est-à-dire que le classement du candidat sera similaire s'il devait repasser le test, grâce aux normes communes proposées par le Cadre) ;
- la faisabilité (grâce aux critères que fournit le Cadre, les examinateurs peuvent rendre compte d'un niveau de performance, même si celle-ci est fragmentaire).

Dans son usage, l'évaluation peut avoir **trois grandes fonctions** :

- **diagnostique** : qui permet de faire le point sur les connaissances acquises par l'apprenant et de donner un pronostic sur les progrès à venir. C'est le cas pour les tests d'entrée, de placement...
- **formative** : elle permet de guider l'apprenant, de l'aider à acquérir d'autres processus cognitifs, à se situer dans son parcours d'apprentissage en découvrant quels sont ses points forts et ceux à améliorer et à connaître son profil d'apprenant. Par l'auto-évaluation, l'apprenant mobilisera son sens critique et prendra de la distance par rapport à son apprentissage. Ce type d'évaluation permet également à l'enseignant d'avoir un retour sur ses pratiques pédagogiques et de les orienter au mieux.
- **sommative** : elle permet de faire le bilan des compétences acquises de l'apprenant, de sa progression par rapport à un objectif donné. Elle est alors utilisée pour opérer des sélections, des classements et peut conduire à la délivrance de certifications, diplômes, crédits...

Au niveau opérationnel, l'évaluation peut prendre plusieurs formes qui suivent des **procédures** et engendrent des **procédés** (consignes, grilles, barèmes) particuliers, notamment :

- les tests, généralement utilisés comme outils internes d'entrée, conditionnant l'admission dans un cursus, ou de placement, en début de programme, afin de constituer des groupes de niveaux ou de proposer des cours d'appoint ;
- les procédures d'évaluation formative, permettant un suivi interne dans le parcours de formation au niveau de la classe ou de l'établissement.

La **qualification**, au bout du processus, est validée par :

- un **diplôme** : octroyé à l'issue d'un examen évaluant des cursus («évaluation du savoir⁷ ou sommative»), celui-ci, parfois très complexe, n'est pas forcément à dominante linguistique. Il a une validité officielle et reste acquis une fois obtenu, nombreux sont gratuits mais l'usage du terme n'étant pas réservé, des établissements peuvent demander des droits d'inscription pour la délivrance de diplômes ;
- une **certification** : les procédures validées par certifications (souvent des tests) sont plus récentes et d'inspiration différente des tests internes et des diplômes ; ils représentent à proprement parler un service externe d'évaluation proposé à toute personne souhaitant faire évaluer et certifier son niveau en langue⁸.

⁶ D'après le Cadre européen commun de référence (CECR) : <http://culture2.coe.int/portfolio/documents/cadrecommun.pdf>

⁷ Cf. CECR, page 139 & 141

⁸ Sur les modèles TOEFL et TOEIC établis pour la langue anglaise (le Test of English for International Communication, test de niveau de compétence et le Test of English as a Foreign Language, destiné en particulier aux étudiants qui doivent justifier d'un certain niveau de langue pour la poursuite d'études).

Pour reprendre une image souvent utilisée, ces **tests à certification** peuvent être comparés à une photographie de l'état des connaissances et des compétences d'un individu à un moment donné. A ce titre, ils doivent être efficaces, réunir, outre des qualités propres de validité scientifique, des qualités d'**objectivité**, de **lisibilité** et de **notoriété**.

L'objectivité est apportée par la procédure de test elle-même, avec ses mécanismes rigoureux de mise au point et de passation, caractérisée par un recours massif aux questionnaires à choix multiples et à l'autonomisation des corrections. Elle est également garantie par l'indépendance des procédures d'évaluation par rapport aux contenus et aux modalités d'enseignement. Enfin, elle commande une limitation dans le temps de la durée de validité du certificat délivré : l'évolution des niveaux de connaissance linguistique d'une personne est en effet à la fois rapide et constante et c'est pourquoi les tests de certification ne sont valables que pour une durée déterminée (deux ans pour le TCF, un à trois ans pour le TEF⁹, deux ans pour le TFI).

La lisibilité de la certification est indispensable pour que le test puisse assurer sa fonction d'information et de communication. Elle est assurée au sens le plus concret du terme par le certificat délivré qui expose clairement les résultats obtenus par le candidat. Elle est également fonction de l'échelle de référence qui permet de juger du niveau atteint dans les différentes aptitudes.

Si la notion d'objectivité en évaluation reste polémique, il n'est pas non plus certain que la lisibilité soit effective pour tous les utilisateurs des tests à certification. C'est pourquoi leurs auteurs, inévitablement concurrents sur une sorte de « marché » du test, s'appuient dans leur politique de communication sur la notoriété et l'expérience des concepteurs (dans le cas du français : le Centre International d'Etudes pédagogiques pour le TCF, Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris pour le TEF, ETS et The Chauncey Group International pour le TFI). A la différence des diplômes, les tests sont toujours payants. La certification touche essentiellement le domaine des langues étrangères, il n'en existe pas en langue maternelle et les essais en langues secondes n'ont pour le moment pas été couronnés de succès. Par ailleurs, les dénominations des certifications prêtent souvent à **confusion** car elles mélangent des références anciennes -qui plaçaient sur un axe de difficulté croissante : 1. le certificat, 2. le diplôme, 3. le diplôme supérieur- et des références plus récentes qui distinguent :

	Diplôme	Certification
Validation d'un cursus/ évaluation d'un niveau	Cursus	Niveau
Validité illimitée / limitée	Illimitée	Limitée
Examen gratuit / payant	Gratuit	Payant
Opérateur interne / externe	Interne	externe

⁹ <http://www.alliancefrancaiselyon.com/cours/examens.asp>

1.2. Etat des lieux des certifications par pays, par langues et par opérateurs

Ces données méthodologiques et structurelles des **connaissances généralement admises en évaluation posées à partir du domaine francophone** (qui ne correspondent pas nécessairement aux points de vue développés dans les domaines hispanophone et lusophone), un état des lieux peut être envisagé.

Le choix du découpage par pays s'impose dans le cadre de cette étude qui sera mise en miroir avec celle concernant les espaces hispanophone et lusophone mais elle ne se révèle pas toujours pertinente, particulièrement dans le cadre européen où de nombreuses certifications sont distribuées grâce à des structures de recherche et des groupements professionnels qui dépassent les échelons nationaux et de ce fait se retrouvent pratiquement partout (au moins dans les pays concernés par les Trois Espaces).

2. EN FRANCE

La certification dans le système éducatif français a toujours joué un rôle important, des examens ayant constitué des seuils dans les parcours éducatifs, ancrés dans la mémoire collective (certificat d'études primaires, baccalauréat). Cette **centration sur l'examen comme procédure d'évaluation centrale** oblitère le parcours de formation, les programmes, la méthode. Les langues à l'école mais également dans les dispositifs hors scolaire n'échappent pas à cette détermination sociale, institutionnelle et pédagogique.

2.1. En français langue seconde/ étrangère

Plusieurs opérateurs délivrant des certifications sont présents sur le marché des langues. Les types de certification sont à validité variable : certaines sont valables sur le plan national, d'autres reconnues au niveau international.

2.1.1. Le ministère de l'Education Nationale

En partenariat avec le Centre International d'Etudes Pédagogiques, le ministère de l'Education Nationale a créé, par arrêté du 22 mai 1985, les premiers « diplômes » de FLE, reconnus au niveau national. Ils correspondent encore pour le moment à l'échelle de niveau de ALTE (Association of Language Testers in Europe) mais une adaptation est en cours pour septembre 2005 afin de se conformer aux 6 niveaux du Cadre européen commun de référence. Ce « diplôme » est destiné à un public non-francophone et constitue la référence officielle pour étalonner la connaissance, les compétences en français. Le Delf et le DalF sont l'équivalent du TOEFL pour l'anglais et aux examens de l'Institut Goethe pour l'allemand.

Ce type de certification est composé du Delf 1°, Delf 2°, DalF et Delf scolaire. Chaque unité est capitalisable où que l'on soit et elle est acquise définitivement. Le candidat a la possibilité, à l'intérieur de chaque « diplôme », de passer les unités qu'il souhaite, indépendamment les unes des autres jusqu'à l'obtention du « diplôme » complet. Cette certification a l'avantage de proposer plusieurs types de stratégies de formation : soit obtenir la certification après chaque unité de formation, soit s'il a déjà des acquis et qu'il est pressé, passer plusieurs unités à la fois. Cette certification est, à la fois :

- **centralisée** : car le CIEP de Sèvres veille à l'harmonisation de ces certifications entre les différents centres de passation, maintient le contact entre les centres, habilite le jury, donne son accord ou propose des modifications si nécessaire sur les sujets d'examens, centralise les résultats et délivre les titres.
- **décentralisée** : car les épreuves sont conçues, passées et corrigées sous la responsabilité des présidents de jury de chaque pays. Chaque centre d'examen possède donc une marge

d'autonomie afin de s'adapter aux réalités du terrain notamment en ce qui concerne le rythme et les dates de passation des examens.

Delf 1° (diplôme d'études de langue française) +/- 250h :

Il comporte 4 unités (A1 & A2, A3 & A4) d'environ 100 heures d'apprentissage chacune. Ils permettent d'évaluer les capacités à communiquer à l'écrit et à l'oral dans des situations de la vie courante et plus précisément d'évaluer les compétences en expression et compréhension écrite, l'expression générale, des idées et des sentiments ainsi que la pratique du fonctionnement de la langue. Pour passer le Delf 1°, aucune certification ni niveau préalable ne sont requis.

Le Delf 2° +/- 600h:

Il comporte 2 unités : l'une de civilisation et culture française et francophone, l'autre en rapport avec l'expression du français de spécialité. Ces unités correspondent à 500/600 heures chacune qui sont également capitalisables.

Pour l'obtention de ce diplôme, il faut être détenteur du Delf 1° ou du test d'accès direct au Delf 2° qui n'a, lui, aucune valeur diplômante et n'est valable que deux ans.

Le DALF (diplôme approfondi de langue française) +/- 800 à 900h :

Il est constitué de 4 unités capitalisables permettant d'attester la capacité d'un candidat à suivre efficacement les cours de niveau universitaire en France ou en francophonie. La réussite à ce test exempte donc du test d'entrée en langue française à l'université. Les compétences en expression et compréhension en français spécialisé sont évaluées. Le candidat doit posséder le diplôme du Delf 2° ou réussir le test d'accès direct au Dalf (qui n'est pas un diplôme en soi et est valable 2 ans).

Le Delf scolaire :

Est une version plus allégée du Delf 1°. Il est destiné aux pré-adolescents et adolescents en situation scolaire (avec problématique adaptée à leurs centres d'intérêt). Il est proposé à l'étranger par les autorités éducatives et en partenariat avec les services culturels de l'Ambassade de France.

Le but de ce diplôme est de certifier les compétences générales des élèves non-francophones au moyen des 4 unités présentes dans le Delf 1°. Ces 4 unités sont réparties en 2 niveaux : le niveau 1 du Delf scolaire correspond aux niveaux A1 & A2 du Delf 1° et au niveau A2 du CECR. Le niveau 2 du Delf scolaire reprend les unités A3 & A4 et est équivalent au niveau B1 du CECR. Les niveaux du CECR sont mentionnés dans les diplômes et la réussite aux deux niveaux (A1 à A4) donne accès au Delf 1° (équivalent au niveau B1 du CECR). La réussite au seul niveau 2 du Delf scolaire donne lieu à une attestation équivalent au test d'accès direct au Delf 2° et elle a une durée de validité de 2 ans.

Coût du Delf/ Dalf et TAD à l'Alliance Française de Paris

EXAMENS	coût
Delf 1° A1 à A4	46 € / unité
Test d'accès au Delf 2°	70 à 75 €
Delf 2° A5-A6	46 € /unité
Test d'accès au Dalf	46 €
Dalf B1 à B4	46 € /unité

2.1.2. Le ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité :

Ce ministère délivre l'**Attestation Ministérielle de Compétences Linguistiques (AMCL)**. Cette attestation n'est pas forcément reconnue sur le marché de l'emploi mais va permettre au candidat de faciliter ses démarches en vue d'une naturalisation. Elle est valable au niveau national et a été élaborée dans le cadre d'une nouvelle politique d'accueil et d'intégration des

primo-arrivants adultes arrivés légalement en France et amenés à y séjourner de manière durable. Les nouveaux migrants, candidats à la naturalisation, sont invités à signer un Contrat d'Accueil d'Intégration (CAI) qui leur permet, dans un délai de deux ans, de suivre une formation personnalisée de 200 à 500 heures de français et d'évaluer leur niveau de maîtrise, validé par l'AMCL. Celui-ci comporte trois niveaux (2, 3, 4) correspondant à un référentiel de niveau de langue : le PVA (Procès Verbal d'Assimilation¹⁰). Ces trois niveaux valident l'acquisition d'une compétence à l'oral.

Pour les apprenants n'ayant pas signé de CAI, l'objectif de formation est défini individuellement et les niveaux correspondent alors à ceux du CUEEP¹¹ (Centre Université-Economie d'Education Permanente).

2.1.3. La Mairie de Paris¹²

Ce n'est pas un organisme agréé et aucune convention ne peut être signée avec une entreprise. La mairie propose des cours répartis sur cinq niveaux préparant aux examens du Delf 1° et 2° de l'Alliance française. Elle offre également des certificats de capacité et d'assiduité.

Le certificat de capacité valide un cursus de formation, n'a pas de durée de validité bien définie et peut, dans certains cas, être présentée comme moyen de valider un niveau de compétence auprès d'un employeur.

Le certificat d'assiduité est proposé à tout candidat n'ayant pas satisfait au test de capacité (s'il a obtenu moins de 30/50) ou pour toute personne voulant attester avoir été présent au moins à 75% des cours.

2.1.4. Le CIEP (Centre International d'Etudes Pédagogiques)

Cet opérateur propose le Delf 1° & 2° ainsi que le DalF. Ces diplômes sont les plus demandés en FLE et bénéficient d'une grande crédibilité auprès des non-francophones.

Nombre de certifications émises par le CIEP pour 2002.

EXAMENS	Candidats
DELFF 1 ^{er} degré	201.214
DELFF 2 nd degré	35.354
DALF	39.875
TOTAL	276.443

Nous n'avons pas pu avoir accès aux statistiques par pays et/ou continent. Ce qui aurait pu nous éclairer sur le marché de la demande du point de vue de la répartition géographique. Nous avons cependant reçu les statistiques concernant le nombre de centres d'examens dans le monde : les examens du Delf et DalF sont implantés dans 144 pays et 900 centres de passation. Le CIEP délivre aussi le **TCF (Test de Compétence du Français)**, reconnu par le consortium ALTE et se basant sur l'échelle de niveaux de compétences du CECR. Aucun niveau ni diplôme préalables n'est demandé. Il y a trois épreuves obligatoires (CO/ structure du français/ CE) et deux complémentaires (EE/ EO).

¹⁰ Le Procès Verbal d'Assimilation Linguistique est délivré par l'agent préfectoral lors de la procédure de naturalisation. Cf p 20 annexe du document du Fasild sur le site :

http://www.fasild.fr/marches_pdf/Marche%20N%B02004%2030%20DFE%2003.pdf

¹¹ http://cueep161.univ-lille1.fr/sw/sitecueep/cueep_niv.html.htm

¹² <http://www.paris.fr/fr/education/cma/formations/langues/index.ASP>

Coût du TCF

EXAMEN	Coût
3 épreuves obligatoires TCF	De 50 à 57 €
2 épreuves facultatives	25 € chacune

Ce test, élaboré, corrigé par le CIEP est standardisé et calibré. Il permet de donner une « photographie » à un « moment M » des compétences en français général d'un candidat non-francophone. Il évalue donc un niveau et a une durée de validité limitée à deux ans.

Des passerelles sont proposées entre différentes certifications. Ainsi, le test complet réussi à un niveau intermédiaire (niveau 3) et avec 12/20 aux épreuves complémentaires donne accès au Delf 2°, au niveau intermédiaire avancé (niveau 4) avec 16/20 aux épreuves complémentaires, permet l'accès au Dalf.

Ce test connaît un accroissement de la demande auprès du public. En 2002, 8.500 examens du TCF ont été passés.

Nombre de certifications émises par le CIEP pour l'an 2003¹³

EXAMENS	Candidats
TCF	16.545

2.1.5. La CCIP (Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris)

Cet opérateur délivre différentes certifications à validité nationale et internationale. Les candidats à l'obtention des formations/ certifications de la CCIP sont des cadres et professionnels étrangers travaillant dans des entreprises en France, des étudiants pour la plupart européens ou nord-américains, des enseignants de français qui souhaite se spécialiser dans le FLE à visée professionnelle. Le **TEF (Test d'Evaluation de Français)** est le premier test standardisé de FLE à être diffusé à l'étranger. Il a été lancé en 1998 et a été choisi par 50.000 candidats depuis sa diffusion. Il est reconnu par le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche depuis mars 2004. Il évalue le niveau de compétence et de connaissance du français général d'un candidat et n'exige aucune préparation préalable ni prérequis. Il a une durée de validité d'un an. Depuis le décret du 20 mars 2004, le TEF est reconnu comme test d'entrée aux premiers, deuxièmes et troisièmes cycles des universités françaises pour tous les candidats non-francophones. Il comporte sept niveaux (0 à 6) correspondant à ceux du Cadre européen commun de référence pour les langues et basés également sur les Standards Linguistiques Canadiens (cf p 29). Ce test comporte trois épreuves obligatoires sous forme de QCM (compréhension orale/ compréhension écrite/ lexique & structure), et deux facultatives (expression écrite/expression orale).

¹³ Chiffres communiqués par le CIEP

Projection du nombre de certifications pour 2004¹⁴

EXAMENS	Candidats
TEF	20.000
Ensemble des examens de français des affaires et des professions	8000

Coût¹⁵ du TEF

EXAMENS	Coût
3 épreuves obligatoires	Entre 40 et 120 €
2 facultatives	+/- 30 € par épreuve

D'autres tests sont proposés par cet organisme :

- **Certificat de français professionnel (CFP) +/- 250/300h:**

Le CFP teste les compétences écrites et parlées d'un candidat non-francophone dans des situations de la vie sociale et professionnelle. Les quatre compétences sont évaluées et vont du niveau élémentaire à intermédiaire moyen, ce qui équivaut à 250/300h d'apprentissage (= niveau A2/B1 du CECR). Le candidat est capable d'utiliser les bases de la communication dans des situations connues ou prévisibles. Il permet l'accès vers les deux filières d'examens : le français des affaires (DFA 1, DFA 2 et DAFA) et le français des professions (CFS, CFTH, CFST, CFJ).

- **Diplôme de français des affaires (DFA) 1^{er} degré** (équivalent au niveau B1/B2 du CECR) +/- 450/500h:

Destiné aux adultes ayant une assez bonne maîtrise du français de communication (= niveau intermédiaire avancé ou 450/500h d'apprentissage) et souhaitant faire valoir leurs acquis. Le DFA1 atteste de la capacité d'un candidat à utiliser efficacement le français, à l'oral comme à l'écrit dans les différentes situations du monde professionnel (fonctions relationnelles, administratives, commerciales...).

- **Diplôme de français des affaires (DFA) 2^e degré** (niveau B2 du CECR) +/- 600 h: Certifie que le candidat a acquis une bonne maîtrise de la langue française dans le monde social et professionnel pour un candidat désireux d'occuper un poste à responsabilité (niveau avancé ou 600h d'apprentissage). Ce diplôme permet, soit de travailler dans des entreprises à vocation internationales, soit de suivre un enseignement supérieur en français de spécialité (gestion, économie...) ou de se préparer au Diplôme approfondi du français des affaires. Les compétences orales et écrites sont évaluées.

- **Diplôme approfondi du français des affaires : DAFA**

Destiné aux adultes ayant une grande maîtrise du français de spécialité dans des domaines tels que l'économie, le commerce ou de la didactique du français des affaires et des professions.

L'examen est constitué d'un mémoire qu'il faut soutenir à l'oral.

Les titulaires d'un DAFA peuvent être admissibles à la maîtrise de FLE ou en sciences du langage à Paris IV.

Pour pouvoir passer l'examen, il faut au préalable un DFA 2^e degré (ou équivalent) ou le diplôme supérieur de français des affaires (DS) de la CCIP également.

¹⁴ Statistiques de la CCIP

¹⁵ Prix indicatifs disponibles sur Internet

- **Certificat de français du secrétariat : CFS** (niveau B1) +/- 360 heures :

Concerne les étudiants se préparant au métier du secrétariat et devant travailler dans un milieu francophone et dans différents secteurs (industries, services...). Cette certification correspond au niveau intermédiaire et requiert 240 h de français général + 120 h de français spécialisé.

- Le **Certificat de français juridique : CFJ** (niveau B1/B2) +/- 450/500 heures :

Il prépare les étudiants à travailler avec des juristes francophones ou avec des documents rédigés en français. Les candidats doivent avoir un niveau intermédiaire élevé/ avancé (équivalent à 450/500 h). Les compétences orales et écrites sont évaluées.

- Le **Certificat de français du tourisme et de l'hôtellerie : CFTH** (niveau B1) +/- 360 heures :

Pour toute personne travaillant dans le secteur de l'HORECA et occupant un poste à responsabilité. Il permet d'atteindre un niveau intermédiaire en français.

- **Certificat de français scientifique et technique : CFST** (niveau B1) +/- 360 heures (dont 120h de français spécialisé) :

Pour les étudiants se destinant aux métiers de techniciens, d'ingénieurs, de chercheurs dans des domaines variés (industrie chimique, bâtiment...). Cette certification permet d'atteindre le niveau intermédiaire en français.

Nombre de centres d'examen par continent pour la CCIP :

Continent	Nombre de centres
Afrique	46
Amérique (Nord/Sud)	105/44
Asie	86
Europe	410
Nombre de centres d'examens	697

Concernant le profil du public :

Pour la CCIP, le public passant les examens du TEF est composé à 42% de personnes âgées entre 20-25 ans et à 25.5% de personnes dont l'âge varie entre 25-30 ans.

Pour le CIEP, le candidat type au Delf/ Dalf est une femme âgée entre 19 et 27 ans, en activité professionnelle ou en recherche d'emploi. Le candidat type pour le TCF est un homme de 23 ans désireux d'entrer dans le système éducatif français ou souhaitant faire reconnaître ses compétences en français sur son curriculum vitae.

2.1.6. L'Alliance Française de Paris

Toutes les certifications se basent sur les recommandations du consortium ALTE et les niveaux de compétences sont équivalents à ceux du Cadre. Elles sont reconnues au niveau national et international. Pour passer ces épreuves, aucun niveau préalable n'est exigé. Les candidats ont la possibilité de passer des examens en français général ou de spécialité (domaine professionnel). En plus du Delf, Dalf et des certifications de la CCIP (CFS, CFTH, CFJ, CFP, DFA 1° & 2°), l'Alliance Française propose ses certifications propres :

- En français général :

- **CEFP 1° (Certificat d'Etude du Français Pratique)** +/- 125 heures.

S'adresse aux apprenants de niveau débutant (niveau A2 du CECR ou niveau 1 sur l'échelle d'ALTE). A l'issue de l'examen, l'apprenant pourra communiquer sur l'essentiel dans des situations de la vie courante.

Cinq épreuves obligatoires évaluent les compétences en EE EO, CE, CO et les connaissances sur la structure de la langue.

Prix : 35 à 50 euros.

- **CEFP 2° (niveau B1 ou niveau 2 sur l'échelle d'ALTE)** +/- 250 heures :

Evalue les capacités à s'exprimer aisément dans les situations de la vie quotidienne sociale et professionnelle. Les quatre compétences générales sont évaluées ainsi qu'une épreuve sur le fonctionnement de la langue.

Le candidat doit avoir un niveau A2 ou être détenteur du CFP1.

Prix : 35 à 50 euros.

- **DL (Diplôme de langue française)** +/- 375 heures:

Pour toute personne ayant un niveau avancé du point de vue lexical, grammatical et communicatif. Ce diplôme permet d'accéder au niveau 3 (ou B2) et de devenir locuteur indépendant. Les quatre compétences générales sont évaluées ainsi qu'une épreuve sur le lexique et la grammaire. Le DL permet d'accéder au Delf 2°. Cette certification est l'équivalent du DBE (diploma básico de español).

Prix : 70 à 75 euros.

- **DSLFCF (Diplôme supérieur de langue et de culture française)** +/- 500 heures :

Pour toute personne ayant un niveau B2, capable de participer à des débats, s'adapter à des situations différentes et construire un discours long et complexe. Il permet d'atteindre le niveau C1 du CECR (ou niveau 4 de ALTE) et certifie la capacité de suivre des études universitaires en français. Est équivalent au DAPLE.

Quatre épreuves sont prévues: évaluation sur la CO + compte-rendu, CE/EE en ce qui concerne la culture, une épreuve de connaissance de la langue, EO sur les connaissances culturelles.

Prix : 64 ou 79 euros.

- En Français de spécialité (disponibles à la demande):

- **Certificat pratique de traduction** +/- 600 heures

- **Diplôme de traduction commerciale** +/- 900 heures

- **Certificat d'études commerciales**

- **DAEFLE (Diplôme d'aptitude à l'enseignement du FLE)**, en collaboration avec le CNED (à distance durant 1 ou 2 ans). Pour cela, il faut au préalable passer un test de niveau au CNED, valable trois ans. Il y a 6 épreuves, chacune coûtant 75 \$.

- **Diplôme supérieur d'Etudes Commerciales (DSEC)** +/- 600 heures :

Ce diplôme est reconnu par le Ministère de l'Education Nationale.

Il certifie un niveau correspondant au B2 du Cadre et une passerelle avec la certification du CCIP peut être faite: le DSEC est équivalent à la fin du niveau 1 du Français des Affaires.

Compétences évaluées : structure de la langue, connaissance du domaine professionnel, CE/EE/EO.

- **DS (Diplôme supérieur d'études françaises modernes)** option civilisation ou littérature, +/- 600 heures.

Ce diplôme permet d'atteindre le niveau B2 (autonome) du CECR. Il évalue les connaissances culturelles et/ou littéraires du candidat ainsi que ses compétences en langues

(dictée, résumé de texte, QCM ou texte lacunaire). Il est reconnu par le Ministère de l'Education Nationale.

- **DHEF (Diplôme de hautes études françaises)** +/- 625 heures.

Il correspond au C2 du CECR (niveau maîtrise ou niveau 5). Il évalue les compétences linguistiques ainsi que les connaissances culturelles et littéraires. Il permet dans certains pays d'union latine d'enseigner le français. Reconnu par le Ministère de l'Education Nationale.

L'Alliance Française propose également un test de niveau : le **BULATS (Business Language Testing Service)** à usage professionnel créé par ALTE. Il est également utile pour former des groupes de niveaux homogènes en classe de langue. Il est disponible en quatre langues, dont le français et l'espagnol et il contient les mêmes critères de compétences ; ce qui permet d'effectuer des comparaisons et mesurer son niveau dans différentes langues. Il est validé à l'échelle européenne. Ce test évalue des compétences pratiques en rapport avec le monde de l'entreprise sur les 6 niveaux de l'échelle de ALTE.

Trois versions du test sont proposées : le test standard, permettant de tester les capacités en CO, lecture et connaissances de la langue, le test d'expression orale et le test d'expression écrite.

Nombre de centres d'examen de l'Alliance Française par continent :

Continent	Nombre de centres
Afrique	22
Amérique (Nord/Sud)	18
Asie	19
Europe	56
Nombre de centres d'examens	115

Nous pouvons constater qu'une grande concentration des centres de passation de l'Alliance française se trouve en Europe. La politique adoptée par le Conseil de l'Europe concernant la promotion et la diffusion des langues au sein de l'espace européen entraînant une demande de plus en plus croissante du public peut expliquer ce fait. Dans le reste du monde, les centres sont assez équitablement répartis sur les trois autres continents : l'Afrique, les Amériques et l'Asie. Concernant les centres d'examens et centres de passation agréés des trois principaux opérateurs pour le FLE, le Delf et le Dalf sont implantés dans 144 pays dont 900 centres de passation, le TCF est présent dans 70 pays dont 300 centres de passation. Les centres de passation de la CCIP sont au nombre de 697 au total dont 410 en Europe, 46 en Afrique et 105 en Amérique du nord et du Sud. Le TEF est présent dans 147 centres en Europe, 23 en Afrique et 48 pour les Amériques. Les diplômes des affaires et des professions sont disponibles dans 263 centres en Europe, 23 centres en Afrique et 57 en Amérique N/S.

Tableau du nombre de certifications délivrées à l'étranger par l'Alliance Française ¹⁶ de Paris pour l'année 2003 :

EXAMENS	Candidats	Prix
Certificat d'Etudes de Français Pratique 1	2004	35 à 50€
Certificat d'Etudes de Français Pratique 2	1920	35 à 50€
Diplôme de Langue française	3659	70 à 75 €
Diplôme Supérieur (de langue et de culture)	582	72 à 80 €
Diplôme Supérieur d'Etudes Commerciales	50	
Diplômes de Hautes Etudes Françaises	147	75 à 85 €
Traducteur Commercial (certificats + diplômes)	167	
DAEFLE	17	75 € par épreuve
TOTAL	8546	

Ce tableau démontre que la demande est plus importante pour les certifications validant des compétences en français général et de niveaux variant entre A2 (niveau élémentaire) et B2 (indépendant).

Tableau du coût des certifications de la CCIP délivrées par l'Alliance Française de Paris

EXAMENS	Coût
CFS	130 €
CFTH	130 €
CFJ	130 €
CFP	130 €
DFA 1°	120 €
DFA 2°	130 €

2.1.7. Les universités

Les certifications délivrées par les universités sont assez variées et sont, la plupart du temps, reconnues au niveau national. Chaque université propose des diplômes universitaires calqués sur le système de grades « traditionnels » : licence, master, doctorat en langues étrangères. Leur validité est à durée illimitée, ils sont gratuits car intégrés à un cursus. Ils sont gérés, organisés par l'institution elle-même. Actuellement, les diplômes peuvent également s'obtenir par capitalisation définitive de crédits européens **ECTS (European Credits Transfer System)**. En France, la validation de la licence se fait après obtention de 180 crédits ECTS. Pour le Master, il faut y ajouter 120 crédits et pour le doctorat, 180 crédits de plus que le Master. Les crédits sont utilisés dans tous les pays d'Europe et favorisent les programmes d'échanges. Les étudiants peuvent ainsi accumuler et transférer des acquis d'un parcours de formation à l'autre, d'un établissement à l'autre qu'il soit situé en France ou à l'étranger.

¹⁶ Chiffres transmis par l'Alliance Française de Paris

La plupart des diplômes en FLE/S délivrés par les universités se basent sur les échelles de niveaux du Cadre et proposent des cursus en langue générale, à visée communicationnelle et/ou culturelle/littéraire. C'est le cas notamment à l'Université Paris III avec le **DUEL**, **DUEF**, **DULF**, **DUDL**. Des diplômes professionnalisants sont également possibles pour les candidats à l'enseignement du FLE/S. Ces certifications sont souvent proposées en formation initiale ou continue (diplôme en Méthodologie de l'Enseignement du FLE à l'Université Paris VIII).

Des tests sont, la plupart du temps, proposés dans les universités soit comme tests d'entrée/classement, soit comme tests de niveau. Ils peuvent soit être créés par l'institution elle-même, en interne, soit faire partie des tests reconnus internationalement. Dans les universités du Littoral, de Bordeaux, de Montpellier I, de Caen et certains GRETA,¹⁷ le **TFI** est proposé. Les universités de Franche-Comté, de Caen, de Bordeaux, de Paris IV et de Strasbourg délivrent le **TEF**.

Des certificats sont également proposés dont le **CEL (Certificat Européen en Langues)**. Il peut soit valider un cursus, soit être proposé comme évaluation d'un niveau de compétence sans préparation préalable. Il est reconnu dans 14 pays européens et est sanctionné par l'International Certificate Conference¹⁸. Il est proposé en neuf langues dont le français, l'espagnol et le portugais. Ce test, réparti sur trois niveaux correspondant à ceux du CECR (niveau indépendant à celui de maîtrise), évalue les 4 compétences générales ainsi que la connaissance grammaticale et lexicale de la langue. Le candidat est évalué sur ses aptitudes communicatives mais surtout sur ses connaissances de la langue dans le domaine professionnel. Ce certificat concerne surtout les salariés, les demandeurs d'emploi et les dirigeants d'entreprise. Il est généralement payant sauf s'il est intégré à un cursus. Sa durée est illimitée et bénéficie d'une double correction : la première se fait à une centrale à Francfort et la deuxième s'effectue en France.

Coût du CEL

EXAMEN	Coût
CEL	112 €

2.2. En espagnol langue étrangère

La dynamique progressive de l'espagnol sur le marché des langues permet à plusieurs opérateurs de délivrer dans l'espace francophone des certifications en langue espagnole à validité nationale ou internationale.

2.2.1 Le Ministère de l'Education Nationale en collaboration avec les universités

Le **Diplôme de Compétence en Langue (DCL)** a été créé par arrêté du 17 avril 2002. Il se prépare dans les GRETA et est proposé également par les universités. Il permet d'attester d'une compétence de communication opérationnelle en langue étrangère. Malgré une demande forte du monde de l'entreprise, aucun DCL en FLE n'est proposé pour le moment. Cinq degrés ou niveaux sont proposés, basés sur les échelles de compétence du CECR (degré 1 = A2 jusqu'au degré 5 = C1). Il est destiné aux adultes, quelle que soit leur situation socioprofessionnelle et aucun diplôme ni niveau préalable n'est requis. Sa durée de validité est illimitée, même si on assiste de plus en plus à une demande de réactualisation des acquis de la part des employeurs tous les 3/4 ans. Il est gratuit s'il est intégré à une formation

¹⁷ <http://www.education.gouv.fr/fp/greta.htm>

¹⁸ <http://www.icc-europe.com/>

préparant au DCL. Ce diplôme est surtout créé à l'intention des entreprises qui veulent mesurer le niveau de compétence d'employés ou candidats. Il est également proposé aux stagiaires titularisables dans les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres. Ce diplôme permet de valider leur formation ainsi que leur niveau en langue. Une spécificité de la procédure est de **ne pas différencier a priori les épreuves par niveau**, c'est la performance de l'évaluataire dans l'épreuve qui détermine son niveau. C'est aussi le **seul examen multilingue** (anglais, allemand, espagnol, italien), le modèle est le même quelle que soit la langue. En 2004, le nombre de ces diplômes délivrés étaient de 2000.

Coût du DCL pour les candidats libres :

EXAMEN	Coût
DCL	69 €

Le DCL est équivalent au **CLES de niveau 2**.

Le **CLES (Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur)** est une émanation du DCL, il est destiné à un public étudiant, spécialiste dans d'autres disciplines que les langues étrangères. Ce « diplôme » est défini par l'arrêté du 5 mai 2000 paru au BO n°25 du 29 juin 2000.¹⁹ Il prévoit la possibilité (pour, à terme, en faire une obligation) d'obtenir dans deux langues, une certification de compétences de niveau 1, 2 et 3 correspondant aux échelles de niveaux B1, B2 & C1 du CECR. Ce certificat, ayant comme ambition de renforcer la langue orale et de communication, est reconnu aussi bien sur le plan national qu'international. Il n'est pas encore proposé en FLE mais bien en allemand, espagnol et anglais. En fonction de l'organisation interne des institutions, il peut être proposé, dans certains cas, après 48 heures de préparation durant une année sous forme de cours collectifs, en autoformation et en petits groupes tutorés pour l'expression orale. Il peut également être proposé sans préparation obligatoire (c'est le cas à l'ENS de Lyon, l'université de Lyon I et Lyon II et l'université de Saint-Etienne). Ce certificat ne sanctionnerait donc pas un cursus mais validerait un niveau et l'étudiant peut le passer à tout moment de son parcours, lorsqu'il s'estime prêt. Dès le CLES de niveau 2, il y a volonté de consolider les compétences et savoir-faire dans la langue de spécialité (en sciences humaines, sociales ou technologiques). Le CLES 2 constituera également un pré-requis linguistique nécessaire pour le concours de recrutement des professeurs en IUFM. Le CLES 3 deviendra un pré-requis linguistique pour l'obtention d'une certification supplémentaire en vue d'enseigner des langues étrangères dans des classes bilingues ou européennes. Les corrections se font en interne par l'institution qui propose l'examen.

Le CEL (Certificat Européen de Langues) : voir fin du chapitre 1.1.7

2.2.2 L'Institut Cervantes

Il s'agit d'un organisme créé en 1991, reconnu et subventionné par le ministère de l'Education, de la Culture et des Sports d'Espagne afin de valoriser la langue et diffuser la culture des pays hispanophones à travers le monde. Il est également chargé d'organiser les examens du **DELE (Diploma de español como lengua extranjera)**, titre officiel et reconnu à l'international (ALTE), en collaboration avec l'université de Salamanque qui se charge de la préparation, la correction des examens et de tous les tests.

¹⁹ http://cdl.univ-lyon2.fr/article.php?id_article=166

Des centres de passation de l'Institut Cervantes, permettant de passer le DELE, sont présents partout dans le monde. Le DELE est une certification organisée en trois niveaux basée sur l'échelle de niveaux du Cadre:

- niveau initial (CIE) ou B1 (niveau seuil)
- niveau intermédiaire (DBE) ou B2 (niveau indépendant)
- niveau supérieur (DSE) ou C2 (niveau maîtrise)

Quatre compétences sont visées (compréhension écrite /compréhension orale /expression écrite /expression orale) ainsi que les connaissances en grammaire et en vocabulaire sont évaluées. **Trois niveaux de compétence** sont déterminés :

Certificat initial (niv. élémentaire/ intermédiaire)

Diplôme basique (niv. intermédiaire/ supérieur)

Diplôme supérieur (niv. avancé)

Cette certification est destinée à un public non-hispanophone désireux de faire valider ses compétences en espagnol. Le DELE est utile pour attester et connaître son niveau sur l'échelle de niveau et pour l'employeur, désireux de connaître les compétences d'un candidat. Plusieurs universités délivrent une formation permettant l'obtention de ce diplôme. C'est le cas au CLA de l'université de Besançon, dans les Instituts universitaires de technologie de Belfort et de Bayonne ainsi que dans de nombreux centres de passation Cervantes et écoles de langues.

2.2.3 La Chambre Officielle de Commerce d'Espagne en France

La COCEF est une association loi 1901 à but non lucratif, créée à l'origine en 1886. Elle compte 400 membres français et espagnols et sert les intérêts de plus de 2500 entreprises basées en Belgique, au Portugal, en Suisse, en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne. Son rôle est de favoriser le développement des relations économiques, commerciales, touristiques et culturelles entre la France et l'Espagne en véhiculant un maximum d'information (commerciale/ juridique), en organisant des missions, des séminaires, des rencontres, en élaborant des études et en les publiant. Elle est également l'interface entre les ministères français et espagnols. Cet organisme délivre des certifications dont le coût est adapté à la situation socioprofessionnelle du candidat

- Certificat d'Espagnol Commercial

Ce certificat est destiné à toute personne désireuse de travailler ou travaillant dans une entreprise ayant une connaissance moyenne de la langue et souhaitant atteindre une certaine maîtrise de la langue dans le domaine commercial.

Les compétences évaluées sont l'expression écrite, la traduction de documents, l'expression orale (répondre à des questions en rapport avec la terminologie commerciale...). Prix : non communiqué

- Diplôme Supérieur d'Espagnol Commercial

Permet d'atteindre des connaissances spécifiques en espagnol du droit et de l'économie.

Public : personnes ayant une bonne connaissance de la langue courante et du point de vue commercial, à l'écrit comme à l'oral. A l'obtention du certificat, le candidat peut avoir accès au service « bourse-emploi ». L'expression écrite, la traduction de documents juridiques et commerciaux et l'expression orale (répondre à des questions sur des sujets spécifiques au droit/à l'économie) sont évaluées ainsi que l'aptitude du candidat à résoudre des conflits commerciaux et juridiques. Prix : non communiqué

- Diplôme de tourisme

Objectifs : acquérir des connaissances en géographie et histoire, en art et culture espagnole ainsi que des notions dans les domaines du tourisme, de l'industrie, des relations publiques...

Public : toute personne ayant des connaissances moyennes avec une bonne maîtrise de l'oral.

Les titulaires du certificat ont accès au service « bourse-emploi ». L'expression écrite (+ traduction, grammaire...) et l'expression orale sont évaluées.

- **Diplôme de traduction commerciale**

Objectif : acquérir une compétence en traduction de documents à caractère économique, commercial et juridique aussi bien en français qu'en espagnol. Public : bonne connaissance des deux langues. Accès à un service « bourse-emploi ». L'expression écrite, la compétence en traduction (version + thème), les connaissances en vocabulaire.

- **Diplôme du commerce extérieur**

Objectif : acquisitions de connaissances tant dans les domaines de l'exportation - importation que de la fiscalité afin de former des spécialistes en commerce international. Public : toute personne ayant une bonne maîtrise de la langue (général et professionnel), titulaire d'un diplôme de commerce international, de droit ou d'économie (ou équivalent). L'évaluation s'effectue en deux temps :

- un examen écrit (analyse et développement d'un problème lié au programme, d'un cas et répondre à des questions sur le programme)
- une présentation d'une étude de marché.

La COCEF propose également un test: **Elyte (Evaluacion Lingüística Y de Tecnicas Empresariales)**. Objectif : évalue la capacité des candidats à comprendre et s'exprimer en espagnol des affaires (commerce international, gestion...). Ce système pondéré sert de complément, d'indicateur par rapport aux autres moyens de sélections pour les entreprises. Il est équivalent au TOEIC. Ce test évalue quatre compétences: la compréhension écrite, le vocabulaire dans le domaine professionnel, la grammaire active, la compréhension orale.

Il contient cinq niveaux de compétence et le nombre maximal de points est de 990.

Nombre de certifications délivrées par la COCEF²⁰ en France

2002	2003
710	660

2.2.4 Les universités

Ces institutions délivrent des Licences, Masters et doctorats en langue, littératures et civilisations ibériques ou ibéro-américaines. On peut noter que la part d'enseignement de la langue peut ne pas être dominante.

2.3. En portugais langue étrangère

Dans le domaine francophone européen, l'enseignement du portugais dans les dispositifs scolaires souffre de représentations négatives d'une langue considérée comme difficile, peu utile sur le plan instrumental. Sa valorisation repose sur l'accès des deuxième et troisième générations d'enfants de populations portugaise migrante à leur langue communautaire en l'absence de référence à la norme brésilienne, langue d'Amérique. Toutes les certifications sont en général liées à la norme portugaise et délivrées par un seul organisme : l'**Institut Camoões** qui est le centre culturel officiel du Portugal à l'étranger dont la mission est de promouvoir et diffuser le portugais dans le monde. Il est sous tutelle du ministère des Affaires étrangères et du ministère de l'Éducation nationale du Portugal. Il a été créé à Paris en 1996. Cet organisme, membre d'ALTE, propose des diplômes officiels, reconnus internationalement et élaborés en partenariat avec la faculté des lettres de l'université de Lisbonne. Ces certifications se réfèrent à l'échelle de compétences de ALTE et les cinq diplômes permettent

²⁰ Chiffres communiqués par la COCEF

d'évaluer aussi bien les compétences de communication en portugais général que de spécialité :

- **Certificado inicial de Português Lingua Estrangeira (CIPLE)**

= niveau A2 du CECR ou 180-200 heures d'apprentissage.

Il certifie la compétence du candidat à communiquer de façon limitée dans des situations connues, prévisibles en évaluant les quatre compétences générales : CE/CO/EE/EO

- **Diploma Elementar de Português Lingua Estrangeira (DEPLE) :**

= niveau B1 ou 350- 400 heures d'apprentissage.

Cette certification mesure la capacité d'un candidat à communiquer dans des domaines variés de la vie quotidienne. Les quatre compétences générales sont évaluées.

- **DIPLE : Diploma Intermédio de Português Lingua Estrangeira**

= niveau B2 ou le vantage (Conseil de l'Europe) ou 500-600 heures.

Le DIPLE permet d'évaluer l'aptitude du candidat à communiquer avec autonomie dans des situations diverses et variées et permet d'évaluer ses connaissances en culture lusophone.

Les quatre compétences sont évaluées ainsi que les connaissances grammaticales et lexicales.

- **DAPLE : Diploma Avançado de Português Lingua Estrangeira**

= niveau C1 ou 600-800 heures.

A ce stade, le candidat est capable de communiquer avec aisance et efficacité dans diverses situations complexes et aura acquis de bonnes connaissances socioculturelles. Il pourra communiquer aisément dans un milieu professionnel lusophone.

Les quatre compétences générales sont évaluées ainsi que les connaissances de la structure de la langue.

- **DUPLE : Diploma Universitario de Português Lingua Estrangeira**

= niveau C2 ou 800 à 1000 heures.

Le candidat aura acquis de très bonnes compétences langagières et culturelles, pouvant manier l'humour et faire des allusions culturelles. Il pourra très aisément communiquer dans un milieu professionnel lusophone. Les quatre compétences ainsi que les connaissances sur la structure de la langue sont évaluées.

3. EN BELGIQUE

Les opérateurs sont identiques à ceux déjà présents en France. Des centres agréés sont implantés en Communauté Française de Belgique pour les certifications du CIEP, de la CCIP. L'Alliance Française délivre les mêmes certifications qu'à Paris.

Le système éducatif belge

Il existe des hautes écoles de type long (de niveau universitaire) et de type court (+/-3 années à visée professionnalisante). Les écoles supérieures de type long délivrent des diplômes généralement équivalents à ceux des universités. Les hautes écoles de type court, et notamment celles formant les futurs enseignants, délivrent un diplôme non-universitaire d'« agrégé de l'enseignement secondaire inférieur » (AESI).

Parallèlement, l'enseignement de promotion sociale propose, en partenariat avec le monde de l'entreprise, une vaste gamme de formations modulaires à toute personne adulte, quelle que soit sa situation socio-professionnelle. Les horaires adaptés sont compatibles avec une activité professionnelle. Cette structure convient particulièrement pour la formation continue (qu'elle soit professionnelle ou personnelle), mais aussi en complément d'une formation initiale. A la fin de chaque unité (ou module), le conseil des études de cet organisme délivre deux types de certifications :

- une attestation de réussite spécifique à l'enseignement de promotion sociale
- des certifications de même valeur que celles proposées dans l'enseignement de plein exercice (certificats de l'enseignement secondaire ou diplômes de l'enseignement supérieur).

Les études universitaires, quant à elles, sont organisées en trois cycles. Les études de premier et de deuxième cycle correspondent aux études de base. Les deux premières années (ou parfois trois) conduisent au diplôme de candidat. Les études de deuxième cycle, donne le titre de licencié, de maître, d'ingénieur, de docteur après une à cinq années.

Les études relatives à la formation des futurs enseignants se situent au niveau du 2 ème cycle. Elles donnent accès au diplôme d'« agrégé de l'enseignement secondaire supérieur » (AESS).

Les études de troisième cycle donnent lieu soit:

- à un diplôme d'études spécialisées (DES) d'une durée d'un an, à visée professionnalisante,
- à un diplôme d'études approfondies (DEA), préparatoire généralement à la recherche,
- au doctorat.

Ces institutions délivrent des certifications à validité nationale.

3.1 En français langue seconde/étrangère

On retrouve ici les grands opérateurs déjà cités.

3.1.1.L'Alliance Française de Bruxelles / Le Centre Européen de Langue Française

L'Alliance française de Belgique est née en 1945. Son équipe est constituée d'une soixantaine de professeurs spécialisés en FLE qui ont accueilli près de 5060 apprenants en 2003. Cette institution regroupe deux services : l'Ecole de l'Alliance Française (avec 1890 apprenants composés d'étudiants, stagiaires, lobbyistes...), et le Centre Européen de Langue Française, créé en 1996. L'école de l'Alliance est également centre de passation des examens du Delf et du Dalp et de la CCIP et dispense un cursus de formation d'enseignants de FLE.

Le **CELF** a pour mission d'organiser des formations linguistiques aux nouveaux fonctionnaires européens (2500 fonctionnaires inscrits, 275 diplomates). Les certifications proposées régulièrement par l'institution sont : le Delf 1° et 2°, le Dalp, le TCF.

Nombre de certifications du Delf/ Dalp délivrées en 2003 par l'AF de Bruxelles

EXAMENS	Candidats
Delf- Dalp (12 unités)	869

Des tests internes de fin de niveau ont été passés : niveaux A1, A2.1, A2.2, B1.1, B1.2, B1.3, B2.1, B2.2, B2.3, C1.1, C1.2, C2 correspondant au Cadre européen de référence. Ce ne sont pas des certifications et le prix est compris dans le coût de la formation.

Coût des certifications proposées :

Certifications	Coût
Delf unités A1 à A3	25 €
Delf A4 à A6	37,5 €
Dalp	37,5 / unité
Accès au Delf	50 €
TCF (3 épreuves obligatoires)	50 € pour l'ensemble
TCF 2 épreuves facultatives	25 € par épreuve

3.1.2. L'université

L'Institut Supérieur des Langues Vivantes de l'Université de Liège délivre :

- un **Diplôme d'Enseignement Supérieur** (DES) en langues. Il est destiné à un public ayant obtenu une licence (4 années d'études universitaire²¹) en langues et aux « agrégés » en philosophie et lettres (diplôme délivré à l'issue d'une formation d'une durée d'un an, composée de cours théoriques et de stages donnant accès à la profession d'enseignant).

- un **Certificat en langues européennes FLE** : Formation intensive et approfondie pour maîtriser la langue cible tant du point de vue instrumental que communicatif. La durée de formation est de 300 h.

- un **Certificat en enseignement du FLE/S (CEFLES)**

Ce diplôme est destiné à des diplômés de l'enseignement supérieur. La formation dure un an et coûte 250 euros.

- un **Certificat de maîtrise en FLE** (depuis 1995), est une certification proposée par le département des langues vivantes de l'université. Les compétences évaluées sont les quatre compétences générales ainsi que les connaissances du lexique et des structures.

Il se base sur les six niveaux du CECR et permet d'accéder au niveau supérieur de formation.

Il y a possibilité de reconnaissance des crédits ECTS pour les étudiants étrangers.

Sont également proposées les certifications tels que le Delf/ Dalf (CIEP/ MEN) et le TEF (CCIP) où l'institution est devenue centre officiel de passation de la CCIP depuis février 2004:

Nombre d'examens délivrés à l'ISLV de l'Ulg par an ainsi que leur prix

	Nombre de certifications/ an	coût
Delf/Dalf	250/300	30-40 euros par unité
TEF	3	120 euros

3.2 En espagnol et portugais langues étrangères

L'université est dans ce pays, l'organe de diffusion majeur des certifications dans ces langues.

La faculté de philosophie & lettres - département langues romanes de l'Ulg délivre un **Certificat d'espagnol** pour un public en possession d'une licence ou de l'agrégation en langues et littérature romane.

Un autre certificat est proposé : le **Certificat en langues européennes** pour l'espagnol et le portugais. Cette formation intensive et approfondie a pour but de permettre aux candidats de maîtriser la langue cible tant du point de vue instrumental que communicatif.

²¹ Système en vigueur avant le décret de Bologne.

4. AU CANADA

Le nord de l'Amérique connaît de profondes mutations démographiques qui tendent progressivement à élargir un marché des certifications jusqu'ici centré sur l'anglais et le français. Les langues romanes s'intègrent comme langues des Amériques avec pour corollaire l'émergence de nouveaux besoins en certifications spécifiques.

4.1 En français langue seconde et étrangère

Le statut du français et la dynamique de la politique migratoire du Québec contribuent à l'une de ces spécificités qui impose la mise en place d'une procédure adaptée aux conditions locales entre **français langue seconde et français langue étrangère**

4.1.1 Citoyenneté Immigration Canada

Citoyenneté et Immigration Canada, créé en 1994, regroupe les services chargés de gérer l'immigration et la citoyenneté. Cet organisme a pour mission d'accueillir les nouveaux migrants, les étudiants étrangers, les travailleurs temporaires, les visiteurs ainsi que les réfugiés. Il a en charge de réguler, de gérer l'accès au pays de façon à préserver la sécurité et la santé des citoyens canadiens ainsi que le respect des lois canadiennes. L'apprentissage de la langue étant un facteur facilitant l'intégration à la société canadienne, CIC finance des formations gratuites en français à l'attention de tout résident permanent désireux d'apprendre les bases de cette langue. Ces formations sont données dans des organismes appelés **CLIC (Cours de Langue pour immigrants au Canada)**, créés en 1992. Avant de suivre les cours de français, le candidat devra passer une entrevue évaluation e-clic, outil d'évaluation du niveau, afin de l'orienter au mieux dans un programme sur mesure dans un centre d'évaluation linguistique et de ressources (CELR).

Citoyenneté Immigration Canada impose le **TEF** (test d'études du français) comme test de niveau à tout travailleur qualifié, candidat à l'immigration depuis 2002. Celui-ci devra passer toutes les épreuves obligatoires et facultatives. Les CLIC délivrent un certificat de compétence en langue seconde conçu par l'université d'Ottawa. Ce test évalue les quatre compétences générales et les connaissances grammaticales. Ce diplôme valide un cours préparatoire et ne peut être proposé aux candidats libres. Il est gratuit car inclus dans les frais d'inscription. Il certifie le niveau de compétence d'un apprenant à un moment donné. Cette certification est composée de quatre niveaux : le niveau 1 étant le plus faible. Des certificats intermédiaires sont délivrés après avoir atteint un niveau de compétence supérieur.

4.1.2 Education Canada ²²

Cette institution est reconnue internationalement par l'Association canadienne des professeurs de langues et par l'Association TESOL (Teaching English as second Language) de l'Union Européenne. Elle délivre des certificats pour l'enseignement avec expérience de la langue française, mais également pour l'espagnol, l'anglais, l'italien et le japonais. Cette certification est indispensable pour pouvoir enseigner les langues secondes et permet au candidat de professer dans des écoles privées et professionnelles de Montréal et dans les écoles internationales de langues partout au Canada.

²² <http://www.educationcanadacollege.com/french/fabout.html>

Le **TFSOL (Teaching French as second Language)** a été créé et développé à Cambridge par la Royal Society of Arts (RSA). Elle peut également être délivrée par les universités, les institutions collégiales, les centres de formation.

Le programme dure deux mois et se compose de cours théoriques et pratiques (stages). Le coût est de 1600 \$CAN pour les Canadiens à 2500 \$CAN pour les étrangers.

Education Canada offre également deux autres certifications :

- **Translation Certificate (disponible par correspondance)** préparé en quatre semaines. Prix : 980 \$CAN pour les Canadiens et 1230 \$CAN pour étrangers.
- **Certificat bilingue** pour ceux qui souhaitent enseigner deux langues (également par correspondance). Les coûts et les conditions sont semblables à ceux du TFSOL.

4.1.3 Centres agréés de la CCIP:

Université Western Ontario (faculty of Arts, dept of French)

Université Wilfried Laurier (département langues & littérature.)

Université du New-Brunswick (St John).

4.1.4 Les Alliances françaises

Ces institutions sont actuellement les seuls centres de passation au Canada (hors Québec). Elles sont implantées à Calgary, Edmonton, Halifax, Manitoba, Moncton, Montréal, Ottawa, Regina, Saskatoon, Toronto, Vancouver, Victoria, Winnipeg. Au Québec, l'Université Mc Gill organise la passation des examens des diplômes de l'AF et des autres principaux opérateurs ainsi que de nombreuses écoles privées de Montréal. Le centre de passation de l'université de Laval, quant à lui, a fermé ses portes en 2001.

Elles délivrent :

- Des certifications internationales : TEF, le Delf & le Dalf, deux diplômes très demandés par les étudiants ou adolescents scolarisés qui cherchent à faire reconnaître leur niveau à l'international.
- Des certifications de l'Alliance Française
 - En français général :
 - certificat d'étude du français pratique (1° & 2°)
 - diplôme de langue
 - En français de spécialité :
 - Certificat pratique de traduction
 - Diplôme de traduction commerciale
 - En formation enseignement
 - Diplôme d'aptitude à l'enseignement du FLE, en collaboration avec le CNED (à distance durant 1 ou 2 ans). Pour cela, il faut au préalable passer un test de niveau au CNED, valable trois ans. Il y a 6 épreuves, chacune coûtant 75 \$.
- Des certifications provenant de la CCIP :
 - Certificat de français du secrétariat (CFS)
 - Certificat de français du tourisme et de l'hôtellerie (CFTH)
 - Certificat de français juridique (CFJ)
 - Certificat Pratique de français commercial (CPFC)
 - Diplôme supérieur de français des affaires (DSFA)

Coût des principales certifications au Canada

Certifications	Prix
Delf	40 \$ canadien par unité
Dalf	80 \$ canadien par unité
TCF-U	57 euros
TEF	280 \$ canadien

Le **TCF** est également reconnu et proposé pour les étudiants non-francophones désireux de s'inscrire dans un établissement supérieur français ou en 1^{er} cycle à l'université française, dans le cadre d'une procédure d'admission préalable (DAP). Cette procédure est donc remplacée par le **TCF-U** dont la durée de validité est également de deux ans. La passation du TCF-U se fait sous la responsabilité des Services de Coopération et d'Action Culturelle pour le moment, mais sera élargie aux Alliances Françaises et à certaines universités canadiennes dans les villes où il n'y a ni représentation française, consulat ou Alliance.

4.1.5 The Chaunsey group & ETS

Ce groupe est une filiale de l'Educational Testing Service aux Etats-Unis qui a déjà eu l'occasion d'élaborer les deux tests de renommée internationale : le TOEFL et le G-MAT.

La toute première version du **TFI (Test de Français International)** fut réalisée en 1997 par l'université d'Ottawa et par des représentants du TOEIC Canada et France, à la demande des grandes multinationales francophones qui utilisaient déjà le TOEIC (Test of English for International Communication) pour l'anglais et qui désiraient pouvoir appliquer au français les mêmes méthodes rigoureuses. The Chaunsey group a ensuite pris le relais en 1999 et, avec l'aide de psychométriciens, ils ont adapté le test aux standards stricts de l'ETS.

Ce test, sous forme de QCM de 150 items, évalue les compétences des non-francophones à communiquer en situation professionnelle et lors d'échanges internationaux. Il mesure les niveaux de compétences (de débutant à avancé) en compréhension orale et écrite sur une échelle allant de 10 à 990 points. La durée de validité du TFI est de deux ans et sa fiabilité est telle qu'il sert à effectuer des audits, permet l'élaboration d'un budget de formation, définit les compétences à avoir en fonction du poste à pourvoir et facilite la sélection de candidats potentiels. Il est notamment proposé à l'université de Laval au Québec pour les candidats de niveaux intermédiaire et supérieur. Il est également accessible partout dans le monde et s'organise sur demande. Les délais de correction sont courts : de 24h à 10 jours en fonction des pays. Son prix serait abordable, un des moins chers sur le marché.

4.1.6 Les universités

Le système universitaire se compose d'un premier, deuxième et troisième cycle.

Le 1^{er} cycle, permet d'obtenir :

- un baccalauréat (spécialisé ou concentré) pour une durée de +/- 3 ans ou 90 crédits.

Le baccalauréat peut être constitué de :

- . 1 majeure (2 ans de formation ou 60 crédits) + 1 mineure (30 crédits)
- . 1 majeure + 1 certificat (programme autonome de 30 crédits)
- . 3 mineures
- . 3 certificats.

- une mineure (+/- 30 crédits, durée d'un an) permet, s'il est associé à une majeure ou 2 autres mineures/ certificats, d'accéder au baccalauréat.
- une majeure (60 crédits, durée de 2 ans): permet d'accéder au baccalauréat et donne lieu à un diplôme délivré par le Conseil de l'université.

Le deuxième cycle, deuxième échelon de l'enseignement universitaire permet l'obtention du grade de Master (MA), certificats de 2^e cycle qui prépare au troisième cycle ou au monde du travail. Le troisième cycle conduit au grade de philosophiae doctor (PhD) et prépare aux études post-doctorales, soit au monde du travail.

Remarque concernant la terminologie utilisée dans le système éducatif canadien:

Certificat : un programme autonome de +/- 30 crédits canadiens. Au moins 24 de ces crédits correspondent aux cours de la discipline choisie, qu'ils soient obligatoires ou en option. Ce certificat est délivré par le Conseil de l'Université.

Microprogramme : un programme destiné au perfectionnement de personnes déjà engagées sur le marché du travail. Il peut représenter entre 9 et 15 crédits. Les cours réussis peuvent être pris en compte dans un autre programme. La réussite au microprogramme donne lieu à une attestation délivrée par le Conseil de l'Université.

Attestation d'étude : est un acte délivré par l'Université attestant qu'un candidat a suivi ou réussi une formation. Ce n'est pas une certification.

Diplôme : délivré par le Conseil de l'Université, est un acte attestant de l'obtention d'un programme de grade ou la réussite d'un programme de majeure.

Grade : titre conféré par l'université, après évaluation, et attesté par un diplôme. Le grade est obtenu après la réussite d'un programme de grade ou d'une association spécifique de programmes constitutifs d'un grade.

L'université de Laval propose un diplôme pour l'enseignement des langues étrangères et secondes : le BEFLS (Baccalauréat en Enseignement secondaire du Français Langue Seconde). Y sont admis les étudiants ayant obtenu un DEC²³ (diplôme d'étude collégiale) et tous les nouveaux candidats doivent subir le **test de français Laval-Montréal (TFLM)** avec réussite de 75%. En cas d'échec, des cours « d'appoint » sont imposés en parallèle de la formation pour devenir enseignant. Le brevet de bachelier en enseignement est pondéré à 120 crédits canadiens.

C'est dans le cadre de la mise en place d'une politique linguistique de qualité de l'Université de Montréal, en 2001, qu'a été créé le Centre de Communication Ecrite (chargé de gérer les tests et de favoriser l'amélioration du français écrit chez les étudiants). Le test de compétence de français de Laval est proposé et est composé de deux parties : le **Test Laval-Montréal**²⁴ et le **TFI**. Il sert à vérifier, sans qu'aucune préparation ne soit nécessaire, les connaissances fondamentales sous forme de QCM. Le Test de Laval évalue la phonétique, la grammaire et le vocabulaire. Le TFI comprend une section compréhension orale et une autre en

²³ <http://www.canada-culture.org/fr-eng/ru-doc/etudes/ru-etudes-f.html>

²⁴ <http://www.cce.umontreal.ca/206.htm>

compréhension écrite. Le TFLM est notamment proposé dans le département d'études françaises & traduction de l'université Laurentienne aux anglophones choisissant d'obtenir un BA en français. Il est donc reconnu dans d'autres institutions du Canada sans pour autant avoir une validité nationale.

L'Université d'Ottawa a créé également son propre test : le TESTCan, qui permet d'évaluer le niveau de compétence en français. Il n'est pas nécessaire de suivre des cours pour son obtention et est surtout utilisé en Ontario. Ce test sert de test d'entrée pour tout étudiant ou stagiaire, ayant atteint le niveau 5 dans les compétences écrites et orale (4,5 est requis en expression orale) et faisant une demande d'inscription à l'Ordre des enseignantes et enseignants de l'Ontario. Ce test a une durée de validité de deux ans. Il peut être repassé tous les trois mois.

EXAMEN	Coût
TestCan	105 \$ Can / 90\$ pour l'épreuve orale

L'Université de Victoria délivre un diplôme depuis 1971 : le **French Language Diploma**. Trois niveaux de compétences sont évalués : niveau avancé 1, 2 & 3. Ce diplôme évalue les compétences orales/ écrites et les connaissances en culture française. Ce programme est organisé sur 3h par semaine. 330 étudiants l'ont obtenu depuis sa création.

Les universités proposent des « certificats » de compétence en langue française qui ont les mêmes critères que les diplômes:

- Le Certificate of Proficiency in French (tous niveaux) à Mount Saint Vincent University.
- Le Certificate in French Language Proficiency à la Simon Fraser University.
- Le Certificate of proficiency in French de l'université de Fredericton au New Brunswick
- Le Mc Gill Certificate of Proficiency de l'université Mc Gill (Québec) pour le français intensif et reconnu par le American Council of the teaching of Foreign Languages.
- Le Certificate of Proficiency in French Language à l'université de York
- Le Certificate of proficiency in French de l'université de Ryerson.
- L'Université Regina (Saskatchewan) délivre des certificats en FLS et FLM.
- L'université de Colombie-Britannique offre le UBC Certificate in French language & literature qui prépare le candidat au Delf 1°.
- Le Intermediate ou advanced Certificate in French à la University College of the Fraser Valley (Colombie-Britannique)
- Le Certificate of Proficiency in French for Non-Majors à la St Mary's University.
- Le Certificate Program in French language Studies à l'université de Calgary.
- Le Certificate in modern language en français (+ une autre langue parmi l'espagnol, l'arabe, l'anglais, l'allemand, l'italien, le japonais, le russe) à la Bishop's University.
- Le Certificate in French Proficiency à l'Université de Lakehead.
- L'université de Laval offre plusieurs certificats : le certificat en FLE/S, le Certificat de base et intermédiaire-avancé en FLE/S ainsi que des attestations pour des micro-programmes en grammaire française, en langue française orale et en rédaction française pour non-francophones

4.2. En espagnol langue étrangère

On peut estimer que ces certifications s'intègrent dans un marché en expansion. Reste à savoir si leur origine européenne permet une adaptation au public des enfants d'immigrants latino-américains.

4.2.1 Centre de passation du DELE

Université de Calgary, Edmonton (Alberta), Dalhousie (Halifax), Nouvelle-Ecosse, Université d'Ottawa et York (Ontario), Bishop's University et Laval (Québec), Regina University (Saskatchewan), Saint Thomas, Fredericton (Colombie Britannique).

EXAMEN	Coût
certificat initial	106 \$
diplôme de base	117 \$
diplôme supérieur.	133 \$

4.2.2 Les universités

Des cours d'espagnol langue étrangère sont proposés dans de nombreuses universités et notamment à l'Université de Western Ontario, à Concordia University (Québec), à St Mary, au département langues modernes (Nouvelle-Ecosse), à l'Université d'Ottawa, à l'Université Manitoba, à l'Université Mc Gill, à l'Université Montréal, à l'Université de Laval. Elles délivrent des MA, BA, des mineures et majeures et honours en espagnol langue étrangère. Des certificats sont également proposés :

- **Certificat en espagnol & culture hispanique** à St Mary University (Nouvelle-Ecosse) pour évaluer les compétences des candidats désireux de se rendre dans un pays hispanophone.
- **Certificate of Proficiency in Spanish as second language** (Certificat de compétence en espagnol langue seconde)
- **Certificate of Proficiency in conversational Spanish** (certificat de compétence en conversation espagnole)
- **UBC Certificate in Practical & business Spanish**
- **Certificate in Spanish studies**
- **Certificate in modern language** (espagnol + autre langue parmi l'arabe, l'anglais, le français, l'allemand, l'italien, le japonais, le russe) de la Bishop's University.
- **Attestation d'étude en espagnol & anglais des affaires** à l'Université de Montréal.
- **Certificat d'espagnol commercial** à la Bishop's University (Québec), Simon Fraser University et Vancouver University (Colombie Britannique) qui atteste d'un niveau de maîtrise des notions fondamentales en espagnol commercial.

Pour ces certifications, le public est en général composé d'adultes non hispanophones ayant une connaissance moyenne de l'espagnol (niveau 2/3 de l'Eurogrille)²⁵. Si les candidats réussissent l'épreuve, ils peuvent bénéficier de l'accès au service « bourse-emploi » de la CCE. Les compétences évaluées sont la compréhension/ expression au niveau autonome.

- **TSSOL (Teaching Spanish as Second language)** en présentiel ou par correspondance.
- **Certificat en langue espagnole** pour tout candidat non-hispanophone de niveau intermédiaire II à l'Université de Laval. Le but étant un approfondissement des connaissances orales / écrites, développer ses compétences d'analyse et de synthèse et développer son esprit critique. Ce certificat peut être intégré à un cursus plus large et contribuer à l'obtention d'un BA multidisciplinaire. L'Université de Laval délivre également des attestations pour les microprogrammes destinés aux candidats de niveau intermédiaire II.

²⁵ <http://www.colmar.cci.fr/cel/niveaux.htm>

4.3. En Portugais Langue Etrangère

Pour le portugais, la sphère universitaire est la seule à proposer des certifications qui relèvent donc d'une démarche académique et d'un service universitaire (norme brésilienne).

4.3.1 Les universités

Certaines universités proposent une mineure, majeure et honours, un BA, MA, en langue portugaise & cultures lusophones (Université de Montréal, Université de Western Ontario, McGill, Université d'Ottawa). L'université du Québec à Montréal, faculté des lettres, des langues & communications, propose une mineure ou un certificat en langue & culture du Brésil (30 crédits). Cette certification a pour objectif de permettre au candidat d'acquérir des compétences langagières et socio-culturelles suffisantes à l'oral comme à l'écrit afin de participer activement à des conversations/ débats et pouvoir s'adapter en stage ou lors d'un voyage au Brésil. Le certificat, si cumulé avec d'autres, peut aboutir à l'obtention d'un BA.

Public : toute personne ayant un DEC (ou équivalent).

L'université de Toronto (département d'espagnol & de portugais) propose un MA. Le programme de portugais peut être également intégré au programme du PhD de philosophie.

Le portugais est également comme cours à option (3 crédits) dans les programmes de langues tels que:

- le baccalauréat de linguistique française, en mineure, pour le certificat d'études africaines, au baccalauréat en études hispaniques, en majeure ou diplôme d'études d'espagnol et baccalauréat en enseignement de l'Anglais Langue Seconde, pour le baccalauréat intégré en études internationales & langues modernes, dans le certificat en langue espagnole et baccalauréat de traduction.

Il est unité d'enseignement obligatoire pour :

- le baccalauréat en études hispaniques, en études multidisciplinaires (apprentissage à un niveau intermédiaire de portugais) pour lequel une attestation est délivrée par l'université,
- le microprogramme en langue portugaise.

L'Université de York délivre un certificat de compétence en langue portugaise (équivalent à un niveau intermédiaire et avancé). L'université de Laval délivre une attestation pour le microprogramme en langue portugaise destiné aux candidats de niveau intermédiaire. La réussite à ce programme pourra contribuer à l'obtention d'un BA multidisciplinaire.

5. EN AFRIQUE ET AU MOYEN-ORIENT

Longtemps dominée par des systèmes éducatifs de substitution dans la période post-coloniale, les certifications en Afrique ont tendance à reproduire celles du système éducatif français sur lesquelles, des procédures plus spécifiques se sont greffées.

5.1. En français langue seconde et français langue étrangère

Le statut du français détermine en général dans les systèmes éducatifs le type de procédure plus ou moins relatif à celui système français. Mais la création récente de réseaux d'Alliances Françaises dans les pays francophones et le développement des cours dans les instituts et centres culturels français tend à modifier cette réalité.

5.1.1. Les Alliances françaises et Instituts français

Les centres culturels sont assez bien implantés en Afrique. Au Maroc, on en recense neuf dans les principales villes du pays. Ils sont présents en Algérie, en Tunisie et au Moyen-Orient (Egypte, Liban, Syrie, Jordanie). En Afrique sub-Saharienne, on en trouve au Cameroun, en

Centrafrique, à Djibouti, au Bénin, au Burkina-Faso, au Congo, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, au Tchad, au Togo, en Algérie, en Ethiopie, en Gambie, au Ghana, au Soudan, en Namibie, au Mozambique, au Cap Vert, en Guinée Bissau, au Botswana, en Afrique du sud, en Libye. Les Alliances Françaises présentes depuis longtemps dans les pays anglophones et lusophones, se développent également depuis une quinzaine d'années dans les pays francophones. A travers ces établissements, la passation du Delf et du Dalf, du TCF et du TEF est possible.

5.1.2. Les universités

L'Afrique francophone regroupe, à elle seule, 43,5% des élèves apprenant la langue française à l'école²⁶. Ce continent représente donc une importance stratégique pour la diffusion et la promotion du français. Le système éducatif se base encore pour le moment sur celui de la France avant le décret de Bologne :

1^{er} cycle : DEUG de lettres (2 années)
licence (1 année)

2^e cycle : maîtrise (1 année) pour l'obtention du certificat de maîtrise.

3^e cycle : DEA (1 année)
Doctorat (2 à 4 ans après le DEA)

Il existe également un doctorat d'Etat pour ceux ayant obtenu un doctorat de 3^e cycle (5 années minimum).

Au Sénégal, l'UFR Lettres & Sciences humaines de l'université Gaston Berger, à Saint-Louis, propose le même système de certifications que les universités françaises.

Pour l'option Langues Etrangères Appliquées, le diplôme est professionnalisant et s'oriente vers trois domaines : le tourisme, les Affaires et l'agro-alimentaire. Dès la première année, les étudiants ont le choix entre trois langues en plus de l'anglais (obligatoire) : l'espagnol, l'allemand, l'arabe. Ex : anglais+ espagnol ou anglais + arabe. Aucun test de niveau n'est prévu à l'entrée à l'université. L'admission se fait sur base du BAC langues, seul moyen de prouver la compétence en langues (puisque faisant partie de la formation de base durant l'enseignement secondaire).

Les 16 pays membres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (Bénin, Burkina-faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo) s'accordent pour admettre que l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique sub-saharienne doit passer par l'institutionnalisation de la réforme LMD. Ceci afin de favoriser une plus grande mobilité des étudiants africains au sein de l'espace Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine. La libre circulation des personnes et l'harmonisation des systèmes d'enseignement incitera donc, à terme, les pays africains à également envisager une harmonisation des certifications. Or, actuellement, l'enseignement est encore du ressort des autorités de l'Etat et les effets des politiques de redressement économique survenues depuis les années 90 ont fragilisé le système éducatif en Afrique subsaharienne et la situation des universités se dégrade : dégradation des infrastructures, fuite des cerveaux, dévalorisation des diplômes...

Ces circonstances expliquent en grande partie pourquoi les pays africains n'ont pas encore mis en place des programmes de conception de manuels et qu'aucun test africain délivré par une organisation reconnue n'a été conçu ou proposé. On assiste donc à une importation de tests et certifications (TCF, Delf/ Dalf...) provenant d'organismes extérieurs accrédités au niveau international. Ce qui a pour conséquence que les certifications exogènes délivrées par

²⁶ Chiffres avancés par le ministre de la coopération et de la francophonie en 2002

les organismes connus et reconnus se multiplient à travers le continent africain et contribuent à leur prestige. Malgré l'enseignement en crise en Afrique, des expériences sont menées, comme ce fut le cas avec le test d'Abidjan. A l'origine, un test, celui de Cotonou a été créé dès 1994 par une équipe de chercheurs, menée par Robert Chaudenson, provenant des universités d'Aix-Marseille, de Tours ainsi que d'Abidjan, Brazzaville et Cotonou. Cet outil d'évaluation a été testé aussi bien en Afrique qu'en France auprès de la population immigrée dès 1995. Il fut réaménagé pour en faire le test d'Abidjan en 1996. Ce test évalue les quatre compétences générales et propose une échelle de compétence en fixant un niveau seuil minimum de compétence en français (Seuil Minimum Individuel de Compétence). A notre connaissance, ce test n'est ni utilisé en France ni en Afrique de manière effective.

Au Liban, l'université Saint-Joseph de Beyrouth est composée de nombreux départements offrant des certifications en français et en espagnol. Le public est généralement composé d'étudiants adolescents ou adultes. Les différentes facultés délivrent :

- Des **licences en éducation préscolaire & primaire**. Option : enseignement du français (180 crédits ECTS dont 9 en option), une licence en langues vivantes, option traduction (15 crédits), une licence d'enseignement en langue & littérature française d'une durée de 2 semestres (15 crédits), une licence en lettres françaises d'une durée de 6 semestres (180 crédits).

- Des **masters professionnels en éducation préscolaire & primaire**, option : enseignement du français (120 crédits), un master d'enseignement en langue & littérature française (120 crédits), un master de recherche en lettres française et un master en didactique de langue & littérature française (120 crédits chacun), un master en traduction d'une durée de 4 semestres (114 crédits),

- Des **doctorats ès lettres en littérature française** pour une formation de 6 semestres (180 crédits).

Le département Chair de la Francophonie propose un diplôme universitaire de francophonie, à validité nationale. Il équivaut à 24 crédits ECTS et est organisé sur deux semestres. L'Ecole de traduction et d'interprétariat offre une licence en langues vivantes, option traduction d'une durée de 6 semestres (171 crédits), un master en interprétariat de conférence d'une durée de 4 semestres (123 crédits), un doctorat en traduction et interprétation.

Coût des certifications à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth:

Certifications	Coût / crédit
licence	85 US \$
master	85 US \$
doctorat	85 US \$
Diplôme francophonie	85 US \$

Coût des certifications à l'Ecole de traduction/ interprétariat

Certifications	Coût/ crédit
licence	105 US \$
master	105 US \$
doctorat	105 US \$

Il existe également un test d'aptitude en langue française proposé depuis 1980, interne à l'université et financé par le Conseil de la Recherche de l'USJ et l'Institut de Langue et de Traduction. Environ 5000 tests ont été passés depuis sa création. Ce test est imposé comme test d'entrée à l'université afin de déterminer le niveau du candidat et de déterminer s'il est apte à suivre les cours à l'USJ. S'il n'a pas atteint le niveau requis (minimum indispensable : faux-débutant), des cours de remise à niveau sont proposés. Les compétences en compréhension écrite et orale, en expression écrite et les connaissances linguistiques seront évaluées sous forme d'un QCM et d'une durée de 2h30. Il y a possibilité d'obtenir le test d'aptitude après une formation. Pour les faux-débutant, trois sessions de 84h sont exigées (252h au total), pour atteindre le niveau moyen, 2 sessions suffiront (168h) et pour le niveau avancé, 1 session (84h).

certification	coût
Test d'Aptitude en langue française	40 US \$

6. LES INSTRUMENTS UTILISES POUR LES PROCEDURES D'EVALUATION

6.1. Le marché des certifications

Si l'on peut discuter la notion de marché appliquées aux relations entre les langues, il existe bien un marché des certifications qui contribue à l'industrie des langues en mettant en présence : des services, des technologies support, des organisations qui produisent, d'autres ou les mêmes qui commercialisent, distribuent à un public qui consomme. Les enjeux de la demande se focalisent autour des langues de communication internationale les plus recherchées mais l'offre peut également jouer un rôle pour modifier la demande. C'est ainsi que les opérateurs ont pris récemment conscience de l'impact des technologies de l'information et de la communication pour proposer des tests en ligne d'accès libre sans certification ou d'accès contrôlé avec certification.

Exemple 1 : <http://www.dialang.org/french/index.htm>

DIALANG est un outil souple et facile d'emploi pour mesurer vos progrès dans l'apprentissage d'une langue étrangère.

Vous pouvez tester vos connaissances en **lecture**, en **rédaction**, en **écoute**, en **grammaire**, et en **vocabulaire**.

Les 14 langues visées par DIALANG sont : l'allemand, l'anglais, le danois, l'espagnol, le finnois, le français, le grec, l'irlandais, l'islandais, l'italien, le néerlandais, le norvégien, le portugais, le suédois.

Les **consignes** et le feedback sont disponibles dans les 14 langues proposées.

DIALANG vous propose de nombreux **conseils** et un **feedback** permanent.

Exemple 2 : <http://www.campus-electronique.tm.fr/TestFle/>

Le français n'est pas votre langue maternelle .

Quel est votre niveau général (élémentaire, intermédiaire, avancé) ?

Comprenez-vous bien la langue orale ? La langue écrite ?

Avez-vous des difficultés en grammaire et en vocabulaire ?

Quelle formation suivre pour vous perfectionner ?

Ce test répondra à ces questions si vous le faites entièrement, de la fiche 1 à la fiche 14. Il vous faudra 45 minutes environ. Bon courage !

7. LES ECHELLES DE NIVEAU

Les échelles permettent de situer l'apprenant sur une échelle allant du stade de débutant à celui d'avancé, en passant par toute une série de « sous-niveaux » (faux débutant/intermédiaire avancé...) qui permettent de donner une « photographie » plus précise de ses compétences.

Il est toutefois évident que toutes les certifications ne sont pas conçues avec les mêmes points de repères et les mêmes référents. Jusqu'aux travaux du Conseil de l'Europe, les diplômes et tests n'étaient pas toujours très lisibles ni objectivés. Même s'il y a eu un premier pas effectué dans ce sens avec l'introduction du volume horaire, cela n'a néanmoins pas donné d'indications sur le contenu ni la progression.

Dans les années 50-60, avec la méthode SGAV (structuro-globale audio-visuelle), une amorce du niveau 1 a été mise en place grâce au Français Fondamental où les contenus, la progression et les finalités ont été définis.

Avec l'approche communicative (70-80), les niveaux sont conçus non plus comme des connaissances linguistiques à acquérir mais plutôt sous forme d'aptitudes et de compétences.

Pour rendre plus lisibles les certifications sur le marché des langues, trois organisations européennes, LANGCRED, ALTE et le Conseil de l'Europe, chargées de promouvoir la reconnaissance des certifications, ont mis sur pied un système de validation des aptitudes et compétences sur base de normes communes d'évaluation.

- LANGCRED propose une échelle de cinq niveaux de compétences dans le domaine professionnel (survie, coopération/échange, autonomie, intermédiaire avancé, avancé). L'apprenant est évalué sur ses compétences en langue générale et surtout en langue de spécialité.

Les certifications du CCIP, le Certificat du Français du Secrétariat et celui du tourisme et de l'hôtellerie relèvent du niveau 2. Le DFA 1° est de niveau 3, le DFA 2° : niveau 4 et le DAFA correspond au niveau 5.

- ALTE (Association of Language Testers in Europe) a été mise sur pied par les universités de Salamanca et de Cambridge en 1989. Elle regroupe actuellement 28 membres représentant 24 langues européennes. Ce consortium, qui a pour objectif de construire des normes communes d'évaluation, a également conçu et proposé une grille détaillée ainsi que des descripteurs précis des 6 niveaux (de 0 à 5)²⁷ concernant huit langues (l'allemand, l'anglais, le catalan, l'espagnol, le français, l'italien, le néerlandais et le portugais).

- Le Conseil de l'Europe a créé le Cadre Européen Commun de Référence qui est le référentiel sur lequel se basent la plupart des organismes chargés de valider les certifications ou d'harmoniser des diplômes (chacun ayant leurs spécificités culturelles). Il se base sur des travaux antérieurs dont le *Threshold Level* ou *Niveau Seuil* (Van Eck, 1975 ; Van Eck & Trim, 1990) qui développent l'approche communicative. Cette approche a comme objectif de donner aux apprenants les outils langagiers pour être suffisamment autonomes dans les situations de la vie courante en langue étrangère.

En ce qui concerne l'évaluation, le cadre peut s'utiliser dans trois orientations possibles: pour définir le contenu des tests et examens, pour sérier les critères de réalisation des objectifs d'apprentissage sous l'angle de l'évaluation et pour décrire les niveaux de compétences déjà existants dans les tests afin de comparer leurs systèmes de qualifications.

²⁷ http://www.bulats.org/members/data/trf_reverse_fr.pdf

Actuellement, il y a la possibilité de trouver des correspondances entre les différentes certifications grâce au système de crédits ECTS. Ce système est déjà appliqué dans le cadre d'échanges d'étudiants (Erasmus).

Les crédits (ou unités de valeur) :

L'European Credit Transfer System (système de transfert de crédits) est destiné à favoriser la mobilité des étudiants au sein de l'Europe puisque leur cursus académique est reconnu aussi bien dans l'établissement hôte que dans celui d'origine, même si les contenus des programmes diffèrent. Ils représentent, en terme numérique, le volume global de travail personnel que l'étudiant doit fournir par unité de cours : cours magistraux, travaux pratiques, examens, séminaires...

Le volume de travail par année est normalement de 60 crédits en Europe (30 par semestre). L'évaluation des étudiants se fait à partir d'une échelle de notations ECTS répartie sur 6 degrés : du A (excellent) au F (insuffisant).

Au Canada, le système diffère en ce qui concerne le volume global.

Chaque université est autonome ; elle décide seule de l'organisation des études et délivre ses propres certifications. Pour effectuer un baccalauréat (3 années d'études universitaires, équivalent à la licence en France) l'étudiant devra théoriquement obtenir entre 90 et 120 crédits. Pour un Master (4 ans), le volume varie entre 30 et 60 crédits. Pour le doctorat, cela varie d'une université à l'autre, d'un programme d'étude à l'autre.

Au Québec, Un crédit²⁸ est équivalent à 45 heures de cours ou de travaux pratiques et le travail personnel, effectué en dehors du cadre universitaire, n'est pas pris en compte.

6.2. Les référentiels

Standards Linguistiques Canadiens²⁹

Les standards linguistiques constituent une série de critères qui fixent le niveau de compétence en langue. La notion de niveau de compétence n'est pas nouvelle en didactique des langues. Plusieurs pays ont créé leurs propres descriptions de niveaux afin de construire une échelle descriptive de la performance langagière. Au Canada, le *Canadian Language Benchmark* (1996-2000) constitue le Cadre de référence pour l'apprentissage de l'anglais langue seconde des migrants. Ce qui a motivé l'adaptation du CLB à destination du français langue seconde, provient de la diversité des intervenants et de la complexité des contextes pour l'apprentissage de la langue des nouveaux migrants. Cette situation a mis en relief la nécessité d'établir des jalons communs et c'est ainsi que les *Standards Linguistiques Canadiens* ont vu le jour en 2002. Ce Cadre de référence, réparti sur 12 standards (ou points de repères), est destiné à l'apprentissage, la formation, la planification et l'évaluation du français à l'attention des apprenants adultes et des spécialistes de la formation linguistique canadiens. Il constitue « une échelle descriptive de la compétence à communiquer » chez l'apprenant (SLC, vi). Le SLC comporte quatre habiletés langagières : parler, écouter, lire et écrire ainsi que trois niveaux de progression ayant chacun quatre standards centrés sur l'apprenant:

Niveau I (élémentaire) : standard 1 → 4

Niveau II (intermédiaire) : standard 5 → 8

Niveau III (avancé) : standard 9 → 12.

Les numéros de standards sont importants puisqu'ils indiquent ce que l'apprenant est capable de faire au moment de l'évaluation (ils servent donc aux tests de niveau ou de classement).

²⁸ www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/français/publications/pdf/evaluation_etude/fiche7.pdf

²⁹ http://www.language.ca/pdfs/SLC_2002_final.pdf

Quatre domaines spécifiques de compétences sont décrits : l'interaction sociale, la formulation/ réception d'instructions, la persuasion ainsi que l'information. Il constitue un cadre commun, fondé sur des tâches concrètes à réaliser, pour déterminer et évaluer le niveau de compétence en français d'un immigrant adulte. Ce cadre de référence sert également à tout acteur intéressé ou travaillant dans le domaine des langues (enseignants, employeurs, directeurs...). Les descriptions de niveaux sont utiles pour la révision ou la mise en place de nouveaux programmes de formation linguistiques au niveau national. Ces descriptions tiennent lieu de références dans l'élaboration d'outils pour l'évaluation et la certification et facilitent la communication entre les différents acteurs à partir du moment où chacun a bien intégré les références que donnent les descriptions. Elles servent donc également aux activités d'auto-apprentissage et d'« apprendre à apprendre ».

Les Niveaux de compétences en FLS pour les immigrants adultes au Québec³⁰

Le Québec a conçu son propre référentiel, en collaboration avec le Ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration ainsi qu'avec la direction des politiques et des programmes de francisation (modules de la formation linguistique). Il est l'adaptation française du *Canadian Language Benchmark* créé en 1996 pour l'anglais langue seconde au Canada.

Cette adaptation est le résultat d'une vaste enquête, de consultations et d'expérimentations menées par des groupes de recherche des universités de Montréal, Ottawa et Mc Gill en collaboration avec des experts du MRCI et le gouvernement canadien (représenté par Citoyenneté et Immigration Canada et par le Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration). Les huit premiers niveaux ont été élaborés de 1998 à 1999. En 1999, ces derniers ont été révisés en même temps que les niveaux 9 à 12 ont été élaborés. Ce Cadre de référence sert aussi bien aux acteurs et responsables de formations linguistiques qu'aux employeurs, chargés du recrutement de candidats. Il est aussi un outil de base efficace pour l'évaluation linguistique et permet à l'apprenant de se situer par rapport à une échelle de niveaux.

Les descriptions des niveaux sont regroupées par habileté (interaction orale, compréhension écrite et production écrite) sous forme d'échelle à 12 niveaux répartis en trois stades :

Le stade débutant : niveaux 1 à 4

Le stade intermédiaire : niveaux 5 à 8

Le stade avancé : niveaux 9 à 12

Le Socle de compétences de la CFB

Un autre référentiel existe, élaboré en Communauté Française de Belgique. Il est toutefois destiné à l'enseignement primaire et secondaire obligatoire. Ce référentiel s'est basé sur les *champs thématiques* répertoriés par le Conseil de l'Europe.

Le « Socle de compétences⁴ » voté par décret pour les huit premières années, ainsi que les « Compétences terminales⁵ » s'inscrivent dans un contexte beaucoup plus large.

Alors que le gouvernement de la CF adopte, en 1995, de nouvelles réformes de l'enseignement pour pouvoir mettre en place « l'école de la réussite », de nouvelles pratiques pédagogiques, une réorganisation de l'enseignement en quatre cycles sont instaurées. L'objectif étant de favoriser la continuité des apprentissages et des compétences essentielles

³⁰ Ministère des relations avec les citoyens et l'immigration (2000)

Service des ressources matérielles du MRCI

360, rue Mc Gill, bureau 5.01- Montréal, Québec

⁴ <http://www.agers.cfwb.be/gen/syst/documentation/soclesmenu.asp>

⁵ <http://www.agers.cfwb.be/gen/syst/documentation/comptermenu.asp>

tout au long de la scolarité. Cette réforme se fonde également sur l'évaluation formative et sur une pédagogie différenciée.

Les objectifs généraux du socle de compétences sont :

- promouvoir la confiance en soi et l'épanouissement de la personnalité
- amener tous les apprenants à acquérir des savoirs et savoir-faire leur permettant de s'intégrer avec aisance dans la société économique, sociale et culturelle.
- préparer les apprenants à devenir des citoyens responsables dans une société solidaire et ouverte aux autres cultures.
- assurer des chances égales d'émancipation sociale.

Les objectifs plus spécifiques aux langues sont de favoriser les compétences interculturelles et promouvoir les compétences en langues modernes comme facteur d'intégration européenne. Ce référentiel place la communication au centre de l'apprentissage et s'articule autour des quatre compétences générales : la compréhension orale/ écrite, l'expression orale/ écrite, avec une priorité à la composante orale.

Le Cadre européen commun de référence

En 1991, une conférence regroupant les gouvernements européens et ayant pour thème : « Transparence et Cohérence dans l'apprentissage des langues en Europe : objectifs, évaluation, certification », propose l'analyse des différents systèmes éducatifs en Europe afin de mettre en place un cadre de référence ayant pour but de :

- comparer les objectifs, les méthodes et les qualifications dans l'apprentissage des langues
- coordonner les politiques linguistiques des membres pour favoriser le multilinguisme et une Europe multiculturelle.

La finalité étant de faciliter la mobilité des étudiants et des professionnels, de favoriser la coopération entre les différents acteurs et la reconnaissance des différentes qualifications.

Le CECR est composé de six niveaux :

A1 : niveau « découverte » où l'apprenant comprend et utilise des expressions familières et utilise des énoncés simples pour des besoins concrets dans les situations de la vie quotidienne.

A2 : niveau intermédiaire (survie) où l'apprenant peut communiquer dans un langage clair et simple et décrire sa formation, son environnement immédiat. Il peut comprendre un discours en rapport avec son domaine immédiat de priorité.

B1 : niveau seuil. L'apprenant peut comprendre l'essentiel d'un discours si le langage est clair et standard dont le sujet est familier. (travail, école, loisir...). Peut produire un message clair sur des sujets de la vie courante et en rapport avec son environnement, ses intérêts. Peut raconter un événement, une expérience, faire part de ses souhaits, ses espoirs et donner des explications.

B2 niveau avancé : l'utilisateur peut comprendre des sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe ou technique. S'exprime avec aisance et spontanéité avec un locuteur natif. Peut communiquer de façon approfondie sur un large choix de sujets, émettre un avis et argumenter.

C1 : niveau autonome : l'utilisateur est à l'aise dans la compréhension de textes longs et complexes. S'exprime sans apparemment devoir chercher ses mots. Communique dans différents domaines (privé, professionnel...) et peut structurer son discours.

C2 : niveau maîtrise. Il comprend sans peine tous les messages écrits ou oraux. Peut s'exprimer spontanément et de façon précise sur des sujets variés et clarifier des nuances de langage dans des situations complexes.

Le CECR permet à terme de définir des profils d'apprentissage et uniformiser les diplômes en sériant des critères objectifs communs des compétences communicatives et aptitudes langagières et discursives.

Le référentiel de Formation Linguistique de Base pour les migrants en France

La formation de base est destinée à un public assez hétérogène. Il peut être composé d'adultes en insertion professionnelle et sociale, d'illettrés, d'analphabètes, des demandeurs d'emploi... ayant comme point commun de ne pas maîtriser les compétences en lecture / écriture. Les cours d'alphabétisation existent depuis les années 60 et ils étaient destinés à un public d'immigrés n'ayant pas ou peu bénéficié d'une instruction dans leur pays d'origine. Grâce à la loi de 1971 sur la formation continue, les organismes de formations se structurent et se « professionnalisent ». Dans les années 80, les organismes de formation de base accueillent de plus en plus d'individus en situation d'illettrisme, ayant été scolarisés jusqu'à l'âge obligatoire mais n'ayant pas acquis la maîtrise de la lecture et de l'écriture. A partir des années 84-85, le gouvernement crée le Groupe Permanent de Lutte contre l'illettrisme et une pédagogie adaptée est mise en place pour ce type de public. Le référentiel a été réalisé en 1990 (deuxième version en 1996) en collaboration avec des organismes de la formation et des intervenants expérimentés dans la formation linguistique de base (ARFEM)³¹. Ce travail a été commandé par le Fonds d'Action Sociale et du Conseil Régional Nord/ Pas-de-Calais. Il s'adresse aussi bien aux enseignants qu'aux responsables d'orientation, d'information...

Ce référentiel a comme ambition de :

- proposer un langage commun et des normes communes en ce qui concerne le public d'apprenants afin, notamment, de repérer rapidement leur niveau en lecture et en expression écrite.
- fixer des objectifs pédagogiques clairs sans toutefois ne rien imposer.
- déterminer une partie des besoins de formation d'un individu
- sert de relais dans les entretiens entre le public et les acteurs de la formation, de l'orientation, du recrutement...

Ce référentiel doit être remplacé en 2005 par un autre basé, sur l'échelle de niveaux du Cadre européenne. Il fixe le seuil minimal de compétences au niveau A1.1.

³¹ ARFEM : Association Régionale pour la Formation et l'Education des Migrants et Publics en difficulté

Tableau des typologies des certifications :

Pour le FLE

	Delf/Dalf	TCF / TEF / TFI	TAD	CCIP: CFP/DFA/DAFA/ CFS/CFJ/CFTH/CFST + autres certifications AF (DL,CEFP,DS,DSEC,CPT...)	TFLM BULATS	TESTCan	Certificate of /in French Proficiency de différentes universités/ à différents niveaux (Canada) Diplôme Enseignement Supérieur Ulg (Liège) et USJ (Liban)	French as Second Language Certificate Proficiency Université de Montréal
Validation d'un cursus / évaluation d'un niveau	Niveau + validation d'un cursus	niveau/	niveau	validation d'un cursus/évaluation niveau	évaluation d'un niveau	évaluation d'un niveau	validation d'un cursus	évaluation d'un niveau ou validation d'un cursus
Validité illimitée / limitée	illimitée	limitée	limitée	illimitée	limitée (1 an)	limitée	illimitée	illimitée
Payant / gratuit	payant	payant	payant	payant	payant	payant	gratuit	payant
Opérateur interne / externe	externe	externe	externe	externe	interne/externe (unifs Laval & Montréal)	interne (Unif. Ottawa)	interne	interne
	=Certification hybride	certification	= test	= Certification hybride	= test	= test	= Diplôme	Certification hybride

Pour le ELE

	DCL	CLES (expérimental)	DELE	Certifications COCEF	ELYTE	Certificats de compétence
Validation d'un cursus / évaluation d'un niveau	Niveau ou Validation (ex : IUFM...)	Valide un cursus	Validation cursus+ niveau	niveau	niveau	Validation cursus
Validité illimitée / limitée	illimitée	illimitée	illimitée	illimitée	limitée	illimitée
Payant / gratuit	Gratuit si intégré dans une formation (IUFM)	payant mais prix pas encore fixé	payant	payant	payant	gratuit
Opérateur interne / externe	externe	externe	externe	externe	externe	interne
	=Certification hybride	=Certification hybride	= Cert. hybride	= Cert. hybride	= test	= diplôme

Pour le PLE

	CEL	CIPLE/DEPLE/ APLE/DUPLE/EPL	CELPE-BRAS	Certificats de Compétence
Validation d'un cursus / évaluation d'un niveau	Validation d'un cursus ou évaluation de niveau	Validation cursus	niveau	Validation cursus
Validité illimitée / limitée	illimitée	illimitée	limitée	illimitée
Payant / gratuit	payant	gratuit	Payant ?	gratuit
Opérateur interne / externe	externe	externe	externe	interne
	= Certification hybride	= Certification hybride	= test	= diplôme

Malgré ce manque de critères clairs concernant la typologie des certifications, une lisibilité de plus en plus grande se fait jour entre les accréditations basées sur les échelles de niveaux du Cadre.

Tableau de correspondance des différentes certifications avec le CECR.

Delf/ Dalf unités :

CECR

A1	A1 ou niveau découverte
A2	A2 ou niveau survie
A3-A4	B1 ou niveau seuil
A5-A6	B2 ou niveau indépendant
Dalf B1-B2	C1 ou niveau autonome
Dalf complet	C2 ou niveau maîtrise

DCL

CECR

Degré 1	A2
Degré 2	B1-2
Degré 3	B1-1
Degré 4	B2
Degré 5	C1

CLES

CECR

Niveau 1	B1
Niveau 2	B2
Niveau 3	C1

Certifications de la CCIP

CECR

CFP	A2/B1
DFA 1°	B1/B2
DFA 2°	B2/C1
DAFA	C1/C2
CFS	B1
CFTH	B1
CFST	B1

Certifications de l'AF

CECR

CEFP 1°	A2
CEFP 2°	B1
DL	B2
DS	C1
DSEC	B2
CPT	
DHEF	C2
DTC	
DSLCF	C1
CEC	
DAEFLE	

TCF & TEF

Niveau 1	A1
Niveau 2	A2
Niveau 3	B1
Niveau 4	B2
Niveau 5	C1
Niveau 6	C2

DELE

CECR

Niveau initial	B1
Niveau intermédiaire	B2 = DL
Niveau supérieur	C2

Certifications de la COCEF

CECR

CEC	A2/B1
DSEC	B2/C1
DTC	C1/C2
DCE	B2/C1

Certifications de l'Institut Camoes

CECR

CIPLE	A2
DEPLE	B1
DIPLE	B2
DAPLE	C1
DUPLE	C2

Conclusion

Parfois présentée comme une procédure de sanction ou de contrôle, l'évaluation est avant tout un outil d'accompagnement du processus d'apprentissage et une forme de dialogue entre l'apprenant et l'enseignant. Elle est également un instrument de communication avec les partenaires extérieurs au processus éducatif et en particulier les employeurs potentiels. Elle correspond donc à une nécessité; tout apprentissage devant être validé et faire l'objet d'une forme d'appréciation comprise des professionnels de l'éducation, mais aussi des institutions et de la société en général.

Ce document a tenté de démontrer la complexité de la situation étant donné sa constante évolution.

L'évaluation des compétences linguistiques a connu un développement et des transformations considérables dans les dernières décennies. La demande en langues et l'internationalisation du marché professionnel ont en effet conduit à une véritable « sortie » de l'évaluation du système d'enseignement et au progrès continu de formes d'accréditation privilégiant :

- la mesure des capacités purement linguistiques, au détriment des connaissances théoriques, culturelles, etc. Certaines exceptions toutefois sont à signaler, notamment pour les certifications de l'Alliance Française qui délivre le DSLCF ainsi que le DS option civilisation ou littérature ou encore le DIPLE, le DAPLE et le DUPLE en langue portugaise qui ont une visée culturelle et civilisationnelle.

- une lisibilité accrue par la référence à des échelles de niveau ou de compétences objectives que ce soit en langue générale ou de spécialité.

- une garantie d'opérateurs indépendants (CIEP, CCIP...) qui ont un rôle de centralisateurs chargés d'harmoniser la gestion et l'organisation des certifications tout en laissant néanmoins une marge d'autonomie aux différents centres de passation et d'exams, mieux à même d'organiser les sessions en fonction des réalités du terrain.

C'est ainsi que se sont développés, pour les principales langues de communication, des tests de certification (TCF, TEF, TFI...) permettant à toute personne, en dehors d'un cursus précis, de faire évaluer et certifier son niveau en langue à un moment donné. L'indépendance de l'évaluation vis-à-vis de l'enseignement permet de prendre en compte les différentes formes d'auto-apprentissage, fréquent dans le domaine des langues étrangères (utilisant notamment les technologies de l'information et de communication). Ainsi, le DAEFLE peut être préparé à distance en collaboration avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Le recours à des critères de nature strictement linguistique et clairement étalonnés rend les niveaux plus lisibles et permet de les comparer. Ainsi,

le DSLCF (Diplôme supérieur de langue et de culture française) = DAPLE en portugais.

Le DL (Diplôme de langues de l'AF) = DBE espagnol = Delf 2°

Le TCF complet de niveau 3 (CIEP) = Delf 2°

TCF complet de niveau 4 = Dalf

DAFA (CCIP) = permet l'accès à la maîtrise FLE ou en sciences du langage à Paris IV

DCL = CLES niveau 2

DSEC (AF) = DFA 1° (CCIP)

A la multiplicité des accréditations, s'ajoute la complexité de leur classification. Il y a, en effet, coexistence entre les procédures de type « traditionnel » (qui placent, sur un axe de difficulté croissante, le certificat, le diplôme et le diplôme supérieur) et celles, plus récentes, comprenant des critères autres tels que : la validation d'un cursus vs évaluation d'une compétence, la durée de validité limitée vs durée illimitée, gratuité vs coût, opérateurs interne vs opérateurs externes. De ce fait, des accréditations considérées comme ayant valeur

de diplômes (notamment les certificats et diplômes de la CCIP, du CIEP, de l'AF...) n'obéissent pourtant pas totalement aux critères généraux décrits ci-dessus. Ils sont certes à durée de validité illimitée, mais ils sont payants, sont évalués par un opérateur externe et peuvent soit évaluer un cursus de formation, soit être proposés en candidature libre, sans formation préalable. Par contre, les certificats de compétence, existant dans les trois langues, en Europe comme au Canada et au Québec, semblent réunir toutes les conditions pour être considérés comme des diplômes.

Un nouveau paysage de l'évaluation avec des nouveaux acteurs et de nouveaux outils sont en train de se dessiner. On remarque donc que des universités ou des GRETA, en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale, ont créé des certifications à validité nationale ou internationale. Le CEL, par exemple, est reconnu dans quatorze pays et est corrigé d'abord par l'International Certificate Conference basé à Francfort, puis une seconde fois par les universités qui le délivrent.

Cette évolution répond à une demande qui émane aussi bien du milieu professionnel que de celui des enseignants (exigence de clarté, procédures plus scientifiques...). L'obtention du DALF, notamment, permet l'entrée aux universités françaises et francophones sans devoir passer des tests d'entrée. Autre exemple révélateur est l'élaboration du DCL par le MEN, les universités et les GRETA à l'intention des futurs employeurs soucieux de connaître de façon objective le niveau de compétences d'un candidat dans une langue étrangère.

Cette évolution répond également à la demande des autorités qui ont à organiser la mobilité des étudiants grâce, notamment, à l'instauration du système de crédits capitalisables et transférables dans toutes les universités européennes.

La gestion des flux migratoires a été également examinée dans une perspective linguistique puisqu'on considère, aussi bien en France, qu'au Canada ou au Québec qu'une intégration réussie passe aussi par une maîtrise minimale de la langue du pays d'accueil. C'est ainsi qu'ont été créés différents référentiels à l'intention des nouveaux migrants : le *Standards Linguistiques Canadiens* pour le Canada, le *Niveau de compétences pour le FLS* au Québec et, depuis peu, le *Cadre européen commun de référence* pour l'Europe.

Cette évolution s'appuie sur l'élaboration d'échelles de compétences communes à plusieurs langues et ouvre ainsi des perspectives nouvelles d'intercompréhension des niveaux conduisant à la facilitation des échanges, intellectuels ou physiques, entre utilisateurs de langues différentes. C'est à quoi s'attachent des organismes tels que le Conseil de l'Europe, promoteur du CECR (Cadre européen commun de référence) ou ALTE (Association of Language Testers in Europe).

On constate, par ailleurs, une coupure entre l'espace européen - où s'impose sûrement le CECR- et l'espace nord-américain - régi par une dynamique propre dominée par l'autonomie des institutions et la demande publique en matière d'évaluation du niveau linguistique des immigrants - et l'espace africain, resté pour l'instant à l'écart des nouvelles tendances en matière d'évaluation. Ce travail vise à la fois le rapprochement des dispositifs existants et la production de tests faisant référence aux Cadres communs pour les langues qui n'en disposent pas encore.

Ce sont les mêmes préoccupations qui sont à l'origine du projet CERTEL, projet d'harmonisation des systèmes d'accréditation des connaissances linguistiques existants ou en cours d'élaboration dans les trois espaces linguistiques (TEL), qui est né du souci des organisations qui composent les TEL de défendre et de promouvoir la diversité culturelle en général et les langues parlées sur les territoires en particulier.

Ce rapport constitue la première étape du projet et a consisté en la production d'un état des lieux des procédures d'accréditation en usage dans les trois espaces pour le français, l'espagnol et le portugais. Cet état des lieux a été également réalisé pour la zone ibéro-américaine par l'Organisation des Etats ibéro-américains (OEI) et il est disponible en document de travail.

Accréditation : ensemble des formes d'évaluation et de validation des compétences en langues.

Attestation : est délivrée généralement par des universités ou organismes, agréés ou non (ex : Mairie de Paris). Elle atteste soit de:

- la réussite aux épreuves. Ce n'est pas une certification car n'a pas de réelle validité, mais peut parfois être présentée à un employeur ou aider un migrant dans ses démarches pour l'obtention de sa naturalisation, notamment.
- L'assiduité du candidat à la formation. Elle peut être également délivrée en cas d'échec aux épreuves durant la formation.

Certifications : la délivrance d'un diplôme, quel qu'en soit le statut, attestant que son titulaire est en possession de certaines compétences.

Nous définissons la *certification* comme ayant les critères suivants :

- évaluer un niveau (comme test d'entrée ou de placement)
- être payant
- à durée de validité limitée
- être géré et organisé par un opérateur externe

Ex : TCF, TEF, ELYTE, TESTCan, BULATS.

CNED : Centre national d'enseignement à distance. Peuvent notamment être préparés des certifications en espagnol (DELE, niveau básico ou intermédiaire) et en FLE/S (DEL F 1° et 2°, le DALF et le DAEFLE) .

Echelle de niveaux : définition partagée de niveau de compétences / connaissances à atteindre dans la / les langue/s concernées au moyen de descripteurs explicites et organisés en stades discrets et successifs.

GRETA : Groupement d'établissements de l'éducation nationale d'enseignement organisant des formations pour un public d'adultes.

On en dénombre plus de 200 en France. Dix-huit langues différentes sont enseignées en langue générale et de spécialité.

Leurs missions : accueillir et orienter le public, aider à la définition de projet des individus et des entreprises, mettre en place des formations adaptées aux besoins des clients.

Possibilité d'obtenir un diplôme, d'améliorer son niveau, faire un bilan de compétences et se reconvertir.

Harmonisation : création d'équivalence de droit (éventuellement pondérées) entre diverses certifications (pour une même langue et/ou plusieurs), à l'aide de dispositifs explicites de mise en correspondance.

ICC : International Certificate Conference, a été créé en 1994 au niveau européen pour développer l'enseignement des langues et favoriser la coordination entre les différents

enseignants des différents pays ainsi que la reconnaissance des compétences en ce qui concerne l'enseignement des langues étrangères. Cette organisation dispose de relais au niveau national.

Référentiel : ensemble de définitions partagées (effectuées à l'aide de descripteurs) des compétences et des connaissances en langues retenues comme objectifs d'apprentissage. Les référentiels de compétences définissent le savoir-faire langagier dans ses aspects communicatifs (interaction orale, compréhension/ réception écrite...). Les référentiels de langues définissent les objectifs d'apprentissage en décrivant les compétences en terme de formes maîtrisées (lexique, genres discursifs...).

Test : Epreuves de langues, à validité limitée, mesurant le niveau de compétence de celui qui s'y soumet par rapport à une échelle de maîtrise

Diplôme

Nous entendons par *diplôme*, une accréditation ayant comme spécificité de :

- valider un cursus
- être gratuit
- être à durée de validité illimitée
- être géré et organisé en interne par l'institution qui délivre le diplôme

C'est le cas du BEFLS canadien, par exemple. Nous pouvons également, sur base de cette définition, décider que les Certificats de Compétences (Certificate of Proficiency) délivrés par les universités canadiennes peuvent être considérés comme des diplômes puisqu'ils disposent des mêmes critères (validation d'un cursus, durée de validité illimitée, gratuité, opérateur interne).

Bibliographie

- LUSSIER, D., (1992), *Evaluer les apprentissages dans une approche communicative*, Hachette.
- TAGLIANTE ,C., (1991), *L'évaluation*, CLE International .
- VELTCHEFF, C & HILTON, S (2003) : *L'évaluation en classe de FLE*, Hachette, Paris.
- CUQ, J-P. & GRUCA, I. (2003) : *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, PUG, Grenoble.
- CONSEIL DE L'EUROPE, *Cadre européen commun de référence pour les langues*, 2001, Didier/Hatier

Sitographie

Alliance Française Paris
www.alliancefr.org

Alliance Française Bruxelles
www.alliancefr.be

ALTE
<http://www.alte.org/>

CCIP
<http://www.cfc.ro/03/tef.html>
www.fda.ccip.fr

CIEP
www.ciep.fr

Conseil de l'Europe
<http://culture2.coe.int/portfolio/documents/Guide%20pour%20l'Evaluation%20-%20rev%20octobre%202002.doc>
http://www.coe.int/T/E/Cultural_Co-operation/education/Languages/

Greta
<http://www.forma-plus.com/dcl.htm>

Sites canadiens
http://www.langcanada.ca/public/fsl-fls/index_e.php
http://www.studycanada.ca/french/school_find.php
<http://www.c-l-c.ca/approvedprograms/approvedprogramsmain.html>
http://www.secgen.umontreal.ca/pdf/reglem/francais/sec_30/ens30_1.pdf
<http://www.cicic.ca/bulletins/bulletin200402.fr.asp>
<http://www.cic.gc.ca/>
<http://www.qc.info-emploi.ca/francais/index.cfm?cat=3&sub=38>
<http://www.mcgill.ca/conted-translation/delf/examinations/>

http://www.gov.mb.ca/labour/immigrate/learningenglish/1_3.fr.html
<http://www.educationcanada.cmec.ca/FR/Prov/QC.php>
<http://www.uottawa.ca/>
<http://www.fl.ulaval.ca/elv/>

Ambassade de France au Canada
www.culturel.org

Sites Espagne
<http://www.cocef.com>
<http://www.cervantes.es/>

Sites France
<http://www.education.gouv.fr/thema/langue/langue3b.htm>
<http://www.euroguidance-france.org/euroguidance/fichetheme/etudes/courslangues.html>
<http://www.cndp.fr/RevueVEI/hs3/04907011.pdf>
<http://perso.club-internet.fr/fleasso/aal/RapportS.htm>
http://www.eurogrille-langue.com/Francais/exams_fr.htm
http://www.eurolingua.com/Exams_DELF&DALF.htm
http://www.hyperbul.org/numero7/quoid/qdn7_bl.htm
<http://www.francparler.org>
<http://www.fle.fr>
<http://www.eurydice.org>

Sites Portugal
http://www.embaixada-portugal-fr.org/culture/Inst_Camoes_e_agenda.html

Université Saint-Joseph Beyrouth
www.usj.edu.lb

Université de Liège
<http://www.ulg.ac.be/islvfr/fr/didactique/diplome.htm>

www.ulg.ac.be/cifen/tele/addcerti.pdf

Universités en France
<http://www.u-grenoble3.fr/adcuefe/>
<http://www.univ-tlse1.fr/stages/BrochCoursLangue.pdf>
<http://www.ac-orleans-tours.fr/dafco/dcl.htm>

Université Gaston Berger, à Saint-Louis.
www.ugb.sn/lsh/caensltr.htm

Liste (non exhaustive) des accréditations en FLE

MEN

Delf: Diplôme d'Etude de Langue Française
Dalf: Diplôme Approfondi de Langue Française
TAD: Test d'Accès Direct au Delf 2° ou Dalf

AF

BULATS: Business Language Testing Service
TCF: Test de Compétence en Français
CEFP : Certificat d'Etudes de Français Pratique 1° & 2°
DL : Diplôme de Langue
DS : Diplôme supérieur d'Etudes Françaises Modernes
DSEC : Diplôme Supérieur d'Etudes Commerciales
CPT : certificat Pratique de Traduction
DHEF : Diplôme de Hautes Etudes Françaises
DTC : Diplôme de Traduction Commerciale
DSLCF : Diplôme supérieur de Langue et de Culture française
CEC : Certificat d'Etudes Commerciales
DAEFLE : Diplôme d'Aptitude à l'Enseignement du Français Langue Etrangère

CCIP

TEF: Test d'Evaluation de Français
CFP: Certificat de Français Professionnel
DFA 1° & 2°: Diplôme de Français des Affaires
DAFA : Diplôme Approfondi du Français des Affaires
CFS : Certificat de Français du Secrétariat
CFJ : Certificat de Français Juridique
CFTH : Certificat de Français du Tourisme et de l'Hôtellerie
CFST : Certificat de Français Scientifique et Technique

CHAUNSEY GROUP

TFI: Test du Français International

EDUCATION CANADA

TFSOL: Test of French as second language
TSSOL: Test of Spanish as second language

Liste (non exhaustive) des accréditations en ELE

MEN

DCL : Diplôme de Compétence en Langue

CLES : Compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur

DCL : Diplôme de Compétences en langues

INSTITUT CERVANTES

DELE : Diploma de Español como Lengua Extranjera

➤ Niveau initial (CIE)

➤ Niveau intermédiaire (DBE)

➤ Niveau supérieur (DSE)

COCEF

CEC : Certificado de Español Comercial

DSEC : Diploma Superior de Español Comercial

DT : Diploma de turismo

DTC : Diploma de traducción comercial

DCE : Diploma de comercio exterior

ELYTE : Evaluación lingüística y Técnicas Empresariales.

CERP : Certificado de Español para relaciones profesionales

EDUCATION CANADA

TSSOL: Test of Spanish as second language

Liste (non exhaustive) des accréditations en PLE

MEN

DCL : Diplôme de Compétence en Langue

CLES : Compétence en Langues de l'Enseignement Supérieur

DCL : Diplôme de Compétences en langues

INSTITUT CAMOËS

CIPLE : certificat initial de Portugais Langue Etrangère

DEPLE : Diplôme élémentaire de PLE

DIPLE : Diplôme intermédiaire de PLE

DAPLE : Diplôme avancé de PLE

DUPLE : Diplôme universitaire de PLE

Catégorisation des certifications en fonction des critères généraux

I Diplômes

BEFLS (Baccalauréat en enseignement secondaire du Français d'Enseignement)
Certificat de compétence en langue seconde (CLIC)
Certificat en langue espagnole
CECH (Certificat en espagnol et culture hispanique)
CEFLES (Certificat en enseignement du FLE/S)
CFS (Certificate in French Studies)
CLE-FLE (Certificat en langues européennes FLE)
Certificat de Maîtrise en FLE
Certificate of Proficiency in Conversational Spanish
CPS (Certificate of Proficiency in Spanish as second language à St Mary's University)
Certificate in Modern Language (French/Spanish) de la Bishop's University
Certificate in Spanish Studies
DCL : Diplôme de Compétence en Langues
DES (Diplôme d'Enseignement Supérieur en langues)
Mc Gill CPF (Certificate of Proficiency in French)
Translation Certificate (par correspondance avec Education Canada)
TFSOL Certificat d'enseignement avec expérience en FLS
TSSOL Certificat d'enseignement avec expérience en ELS
UBC CFL (Certificate in French Language & Literature).
UBC Certificate in Practical & business Spanish

II Certifications

TCF: Test de Compétence en Français
TEF: test d'Evaluation en Français
TFI: test du Français International

III Tests

CELPE-BRAS: certificat de compétences en langue portugaise comme langue étrangère
ELYTE: Evaluación Lingüística Y Técnicas Empresariales
Test d'Abidjan
TAD: Test d'accès direct (au Delf 2° ou Dalf)
TALF (test d'aptitude en langue française de l'USJ de Beyrouth)
TestCan: Test canadien
TFLM : Test de Français de Laval-Montréal
Test de fin de niveau de l'AF de Bruxelles

IV Attestations

- AMCL : Attestation Ministérielle de Compétences Linguistiques
- Micro- programmes de grammaire, langue française orale, rédaction française pour non-francophones (Université de Laval), d'espagnol et de portugais en option pour l'obtention de mineures/majeurs.
- Attestation d'étude en espagnol des affaires à l'Université de Montréal

V Certifications « hybrides »

- Diplômes (durée de validité illimitée, valide un cursus) /certifications (payant et évalue des compétences en candidature libre).
Certificat d'aptitude pour l'enseignement secondaire langue & littérature française.
Certificat de Compétence en Portugais (Université de York)
CEC (Certificat d'espagnol commercial)
CEFP : Certificat d'Etudes de Français Pratique 1° & 2°
CEL : Certificat Européen de Langues étrangères
CERP: Certificado de Espanol para Relaciones Profesionales
CFJ: Certificat du Français Juridique
CFS: Certificat du Français de secrétariat
CFP : Certificat du français professionnel
CFLE (Certificat de FLE niveau intermédiaire/ intermédiaire- avancé)
CFLS (Certificat de Français Langue Seconde)
CFTH : Certificat de Français du Tourisme et de l'Hôtellerie
CFST : Certificat de Français Scientifique et Technique
CIPL : Certificat Initial de Portugais Langue Etrangère
CLES : Certificat en Langue de l'Enseignement Supérieur
CPT: Certificat Pratique de Traduction
DAEFLE : Diplôme d'Aptitude à l'Enseignement du Français Langue Etrangère
DAFA: Diplôme Approfondi du Français des Affaires
DALF: Diplôme Approfondi de la Langue Française
DAPLE : Diplôme Avancé de PLE
DCE : Diploma de Comercio Exterior
DELE (CIE+DBE+DSE): Diploma de Espanol como Lengua Extranjera
DELFB 1° & 2°: Diplôme d'Etude de la Langue Française
DEPLE : Diplôme élémentaire de PLE)
DFA 1° & 2° : Diplôme de Français des Affaires
DHEF : Diplôme de Hautes Etudes Françaises
DIPLE : Diplôme intermédiaire de PLE
DL : Diplôme de Langue
DS : Diplôme Supérieur d'études françaises modernes
DSEC : Diploma Superior de Español Comercial
DSLFCF : Diplôme supérieur de Langue et de Culture française
DT : Diploma de Turismo
DTC : Diploma de Traduction Comercial
DUF : Diplôme Universitaire de la Francophonie (Liban)

DUPLE : Diplôme universitaire de PLE
EPLÉ : Ensinar Portugues Lingua Estrangeira

- Diplôme / attestation
Certificat en langue & culture du Brésil (30 crédits), cumulable pour l'obtention d'un baccalauréat canadien.